

FORUM MONDIAL SUR  
**LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE  
RENSEIGNEMENTS À DES FINES FISCALES**

# Transparence fiscale : placer la barre plus haut

RAPPORT ANNUEL DU FORUM MONDIAL 2022



*« Après plusieurs réunions plénières virtuelles, je suis ravie d'accueillir la réunion plénière du Forum mondial 2022 à Séville. C'est un immense plaisir de revoir tant de visages familiers en personne. Au cours de l'année écoulée, le Forum mondial a fait d'énormes progrès pour garantir la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales au niveau mondial, afin de doter les gouvernements des outils nécessaires pour collecter les recettes indispensables. Ceci est démontré par l'achèvement du premier cycle d'examen par les pairs pour évaluer l'efficacité dans la pratique de la mise en œuvre de la norme EAR pour près de 100 juridictions. Conjointement aux autres travaux du Forum mondial, cela montre les progrès impressionnantes de la communauté internationale pour assurer que l'échange de renseignements est un outil efficace. Alors que mon mandat de Présidente du Forum mondial touche à sa fin, je tiens à remercier tous les membres pour leur dévouement impressionnant et leur travail acharné. Nous pouvons vraiment être fiers de nos réalisations, et je suis certaine qu'il y en aura beaucoup d'autres. »*

**María José Garde**, Présidente du Forum mondial



*« Avec le succès des premiers examens par les pairs de l'efficacité dans la pratique de l'EAR ainsi que notre programme de travail ambitieux sur l'ERD, la confidentialité et la protection des données et le renforcement des capacités, nous assurons que nous sommes bien équipés pour continuer à soutenir nos membres dans la lutte contre l'évasion fiscale. Cela implique de capitaliser sur les réalisations à ce jour pour permettre de nouveaux progrès dans la mise en place de processus efficaces et efficents afin que nous puissions offrir les avantages de la transparence et de l'échange de renseignements à des fins fiscales à tous nos membres, sur la base d'une égalité de traitement. Cela inclut un processus plus approfondi pour la prochaine série d'exams par les pairs de l'EAR, un travail supplémentaire pour mettre en place des processus de surveillance efficaces et réactifs afin de garantir que le haut niveau de mise en œuvre de l'ERD soit maintenu dans le temps, et de continuer à aider les membres à mettre en œuvre et bénéficier des normes du Forum mondial. »*

**Zayda Manatta**, Cheffe du Secrétariat du Forum mondial

© OCDE 2022

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE ou du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsutilisation/>.

# Transparence fiscale : placer la barre plus haut

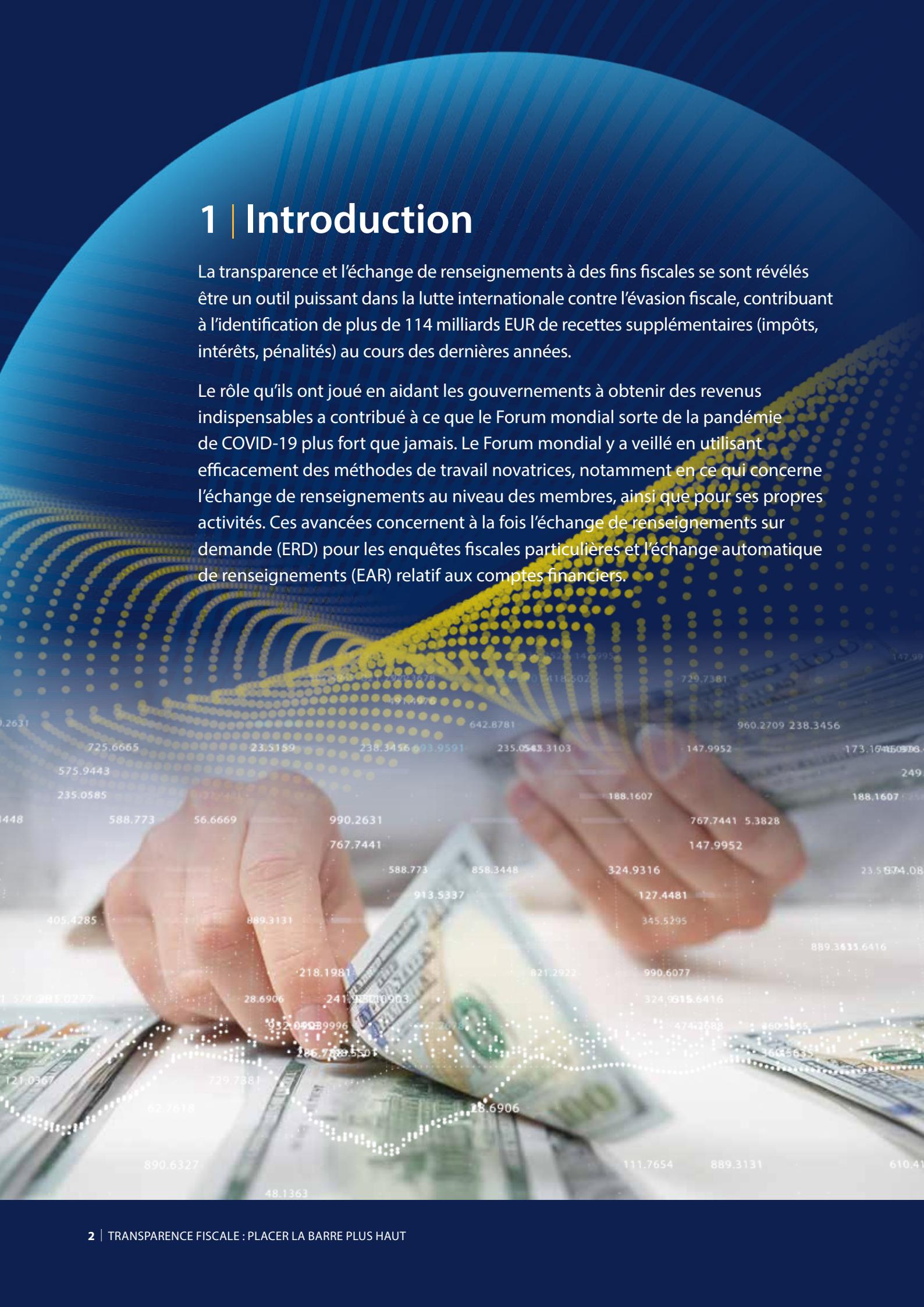
## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>1   Introduction</b>  | <b>2</b>  |
| <hr/>  |           |
| <b>2   Des progrès rapides et généralisés dans l'échange automatique de renseignements</b>                                   | <b>4</b>  |
| Contexte   | 5         |
| Assurer l'efficacité de la norme EAR   | 6         |
| Utilisation des renseignements reçus dans le cadre de la norme EAR   | 9         |
| Prochaines étapes  | 11        |
| <hr/>  |           |
| <b>3   Renforcer et étendre l'échange de renseignements sur demande</b>  | <b>12</b> |
| Contexte   | 13        |
| Maximiser l'efficacité des examens par les pairs sur l'ERD   | 13        |
| Identification des problèmes communs et émergents  | 15        |
| Amélioration du processus de suivi annuel  | 16        |
| Aller de l'avant   | 16        |
| <hr/>  |           |
| <b>4   Renforcement des capacités au profit de tous les membres</b>  | <b>18</b> |
| Impact du programme de renforcement des capacités  | 19        |
| Des initiatives régionales pour assurer des progrès effectifs  | 21        |
| Nouvelles approches pour le renforcement des capacités   | 26        |
| <hr/>  |           |
| <b>5   Un Forum mondial équipé pour l'avenir</b>   | <b>28</b> |
| Évaluation des risques pour la transparence et l'échange de renseignements   | 29        |
| Développement des processus de suivi et d'examen par les pairs pour l'avenir   | 30        |
| <hr/>  |           |
| <b>6   Conclusion</b>  | <b>31</b> |
| <hr/>  |           |
| <b>7   Annexes</b>   | <b>32</b> |
| <b>Annex A   Échange automatique de renseignements (EAR)</b>   | 33        |
| <b>Annex B   Résultats des examens par les pairs de l'EAR</b>  | 36        |
| <b>Annex C   Résultats des examens par les pairs de l'ERD</b>  | 41        |
| <b>Annex D   Juridictions adhérentes à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscales</b> | 44        |
| <b>Annex E   Partenaires donateurs du Forum mondial</b>  | 45        |

# 1 | Introduction

La transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales se sont révélés être un outil puissant dans la lutte internationale contre l'évasion fiscale, contribuant à l'identification de plus de 114 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts, pénalités) au cours des dernières années.

Le rôle qu'ils ont joué en aidant les gouvernements à obtenir des revenus indispensables a contribué à ce que le Forum mondial sorte de la pandémie de COVID-19 plus fort que jamais. Le Forum mondial y a veillé en utilisant efficacement des méthodes de travail novatrices, notamment en ce qui concerne l'échange de renseignements au niveau des membres, ainsi que pour ses propres activités. Ces avancées concernent à la fois l'échange de renseignements sur demande (ERD) pour les enquêtes fiscales particulières et l'échange automatique de renseignements (EAR) relatif aux comptes financiers.



La plupart des membres du Forum mondial indiquent aujourd’hui que l’échange de renseignements fonctionne à un niveau normal ou relativement normal après les défis posés par la pandémie de COVID-19. En outre, les membres du Forum mondial signalent que des recettes importantes ont été obtenues ces dernières années grâce à l’échange de renseignements et aux initiatives connexes (voir Encadré 1).

Le Forum mondial a également pu continuer à soutenir les améliorations dans l’efficacité de l’échange de renseignements tout au long de la pandémie en ajustant son approche, notamment en ce qui concerne ses programmes d’examen par les pairs et de renforcement des capacités. À cet égard, 2022 a été une année particulièrement importante, avec notamment la conclusion des premiers examens par les pairs du Forum mondial sur l’efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR dans la pratique, la poursuite de son ambitieux programme d’examen par les pairs de l’ERD et l’expansion de son travail de renforcement des capacités pour faire en sorte que tous les membres, grands et petits, puissent bénéficier d’une transparence accrue.

En outre, les réunions en personne ont repris, à la fois dans un contexte d’examen par les pairs et de renforcement des capacités, ainsi que pour la réunion plénière du Forum mondial de 2022. Le Forum mondial continue à utiliser les nouveaux outils et méthodes de travail mis au point pendant la pandémie, tout en profitant des avantages significatifs qu’offrent les réunions en personne.

Ce rapport présente les réalisations du Forum mondial au cours de l’année 2022, ainsi que des détails sur la manière dont il a fait le point pour rester au moins aussi efficace à l’avenir qu’il l’a été dans le passé. Ceci dans le contexte de l’ambition continue du Forum mondial de fournir des normes efficaces que tous ses membres peuvent utiliser pour lutter contre l’évasion fiscale et sécuriser les finances publiques. Cela est particulièrement important, le Forum mondial se dotant d’une nouvelle présidence à partir de 2023, ainsi que de nouvelles compositions pour ses groupes de travail.



#### ENCADRÉ 1. L’IMPACT DE L’ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN CHIFFRES

- Plus de 100 juridictions échangent désormais des renseignements de manière automatique. Des renseignements sur plus de 111 millions de comptes financiers ont été échangées automatiquement en 2021, couvrant près de 11 000 milliards EUR d’actifs.
- Plus de 25 000 demandes de renseignements ont été envoyées en 2021, pour soutenir les enquêtes fiscales en cours.
- Plus de 114 milliards EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts, pénalités) ont été identifiés à ce jour grâce aux programmes de divulgation volontaire et aux enquêtes transfrontalières, dont plus de 30 milliards EUR identifiés par les pays en développement.
- Au cours de la période 2019 – 2021, près de 2.6 milliards EUR ont été identifiés grâce à l’ERD, près de 2.4 milliards EUR découlant l’EAR et plus de 2.5 milliards EUR des programmes de divulgation volontaire et d’autres initiatives transfrontalières.
- Plus de 40 juridictions ont accordé l’autorisation, en vertu de leurs conventions fiscales, d’utiliser les informations fiscales à d’autres fins, telles que le blanchiment d’argent, la corruption et les pots-de-vin.

#### Enquête annuelle du Forum mondial

Le Forum mondial mène une enquête annuelle auprès de ses membres afin d’identifier l’utilisation, les tendances et les avantages de l’échange de renseignements à des fins fiscales. En 2022, 135

membres du Forum mondial (soit 81 %) ont répondu à l’enquête. Les principaux résultats sont mentionnés tout au long de ce rapport.

## 2 | Des progrès rapides et généralisés sur l'échange automatique de renseignements

La communauté internationale est récemment passée à l'échange automatique de renseignements (EAR) sur les comptes financiers détenus par des résidents fiscaux étrangers.\* La norme EAR a été élaborée en 2014 et les premiers échanges ont eu lieu en 2017. En 2018, une centaine de juridictions procédaient à de tels échanges.

\* Basé sur la norme pour l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers en matière fiscale (norme EAR), développée par l'OCDE en collaboration avec les pays du G20.



## Des progrès rapides et généralisés sur l'échange automatique de renseignements

### CONTEXTE

Aujourd’hui, près de 110 juridictions ont mis en place les cadres juridiques internationaux et nationaux requis pour procéder à de tels échanges, développé les solutions techniques pour collecter les informations auprès des institutions financières, se sont connectées au système de transmission commun pour échanger les informations et ont commencé ces échanges.

L’ampleur de ce changement est énorme. Comme le montre la Figure 1, des informations sur plus de 111 millions de comptes financiers, d’une valeur totale de 11 000 milliards EUR, ont été échangées en 2021. Cela représente une augmentation de 32 % du nombre de comptes et de 10 % de la valeur totale des actifs couverts par rapport à 2019, première année d’échange complet (échange de comptes financiers nouveaux et préexistants par les juridictions qui ont commencé les échanges en 2017 et 2018). Dix autres juridictions devraient commencer les échanges dans les années à venir.

Cette nouvelle source d’information sur les comptes financiers détenus dans le monde entier constitue un outil très puissant pour les autorités fiscales afin de s’assurer que les contribuables respectent leurs obligations fiscales, en complément de l’échange de renseignements spécifiques et ciblés dans le cadre de l’ERD. Le passage à l’EAR a déjà contribué à ce que plus de 114 milliards EUR d’impôts, d’intérêts et de pénalités soient identifiés par le biais de programmes de divulgation volontaire et d’autres initiatives de conformité fiscale transfrontalières, depuis que les engagements des membres du Forum mondial ont été pris pour mettre en œuvre la norme<sup>1</sup>. En outre, une étude de l’OCDE a montré que les placements financiers détenus dans les centres financiers internationaux ont diminué de 22 % au cours de la même période, ce qui a été lié à la mise en œuvre de l’EAR<sup>2</sup>.

Pour réaliser tous les avantages que l’EAR a à offrir, il doit être mise en œuvre efficacement dans la pratique par les gouvernements et les institutions financières. C’est pourquoi, en plus de faciliter et de surveiller sa mise en œuvre, le Forum mondial est rapidement passé à la réalisation d’examens par les pairs pour évaluer la qualité



**FIGURE 1. Échange automatique de renseignements sur les comptes financiers, chiffres clés pour 2018-2021**

|      | Comptes (millions) | Actifs (milliards EUR) |
|------|--------------------|------------------------|
| 2021 | 111                | 11 000                 |
| 2020 | 75                 | 9 000                  |
| 2019 | 84                 | 10 000                 |
| 2018 | 47                 | 4 900                  |

1. [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EAR-engagements.pdf](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EAR-engagements.pdf).

2. OCDE (2019), *Exchange of Information and Bank Deposits in International Financial Centres* [www.oecd.org/tax/oecd-taxation-working-paper-46-exchange-of-information-and-bank-deposits-in-international-financial-centres.pdf](http://www.oecd.org/tax/oecd-taxation-working-paper-46-exchange-of-information-and-bank-deposits-in-international-financial-centres.pdf).

## Des progrès rapides et généralisés sur l'échange automatique de renseignements

de sa mise en pratique, y compris pendant la phase de mise en œuvre. Cela a permis de s'assurer que tout problème pouvait être rapidement identifié et traité en amont, maximisant ainsi l'efficacité de la norme EAR dès le départ et offrant des conditions de concurrence équitables. À cet égard, 2022 a été une année très importante, avec la conclusion des examens initiaux par les pairs concernant l'efficacité en pratique de la mise en œuvre de la norme EAR et la publication des résultats. Par le biais du travail à distance et avec les évaluateurs et le Groupe d'examen par les pairs de l'EAR (AEOI Peer Review Groups, APRG) se réunissant par téléconférence, le Forum mondial a pu mener à bien les processus d'examen malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19.

Des détails supplémentaires sur les processus de suivi et d'examen du Forum mondial, y compris sur les résultats, sont présentés ci-après. Les résultats spécifiques à chaque juridiction sont présentés dans l'Annexe B et de plus amples détails sont disponibles dans l'*Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers 2022 (Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2022)*<sup>3</sup>.

*2022 a été une année très importante, avec la conclusion des examens initiaux par les pairs concernant l'efficacité en pratique de la mise en œuvre de la norme EAR et la publication des résultats. Grâce à l'adoption de nouvelles méthodes de travail, le Forum mondial a pu mener à bien les processus d'examen malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19.*

### ASSURER L'EFFICACITÉ DE LA NORME EAR

Une norme EAR efficace repose à la fois sur sa mise en œuvre généralisée et sur l'efficacité de sa mise en œuvre. Cela inclut la mise en place de cadres juridiques complets et la garantie d'un fonctionnement efficace de la norme EAR dans la pratique.

#### Généraliser les engagements pour la mise en œuvre de la norme EAR

Le Forum mondial a assuré le passage mondial à l'EAR par le biais d'un processus d'engagement et a suivi sa mise en œuvre à l'aide d'un processus de surveillance en temps réel. Il a été demandé à toutes les juridictions, à l'exception des juridictions en développement qui n'accueillent pas de centre financier (qui présentent moins de risque pour l'égalité de traitement), de s'engager à mettre en œuvre la norme EAR dans des délais spécifiques.

À ce jour, plus de 120 juridictions ont pris un tel engagement et 98 % des juridictions qui se sont engagées à commencer l'EAR d'ici 2022 ont tenu leurs engagements. Cela inclut l'introduction des cadres juridiques et techniques nécessaires pour obtenir et échanger des renseignements ainsi que le début des échanges.

Débuter les échanges n'est pas suffisant pour garantir que la norme EAR soit effectivement mise en œuvre dans la pratique, y compris par les institutions financières qui rapportent les informations. Le Forum mondial a donc mis en place des processus d'examen par les pairs pour s'assurer que les institutions financières communiquent des renseignements complets et exacts et pour garantir que les informations sont échangées de la manière attendue.

#### Une approche par étapes pour les examens par les pairs de l'EAR

Outre ses processus de surveillance, le Forum mondial a rapidement pris des mesures pour s'assurer que la norme EAR était mise en œuvre de manière efficace dès le début. Il a donc lancé un programme d'examen par les pairs, suivant une approche par étapes, reflétant les étapes de la mise en œuvre dans les juridictions évaluées. Le programme d'examen par les pairs est mené par l'APRG.

L'approche par étapes comprend les processus suivants :

1. Évaluations des cadres de confidentialité et de protection des données pour garantir que les informations échangées, qui comprennent des informations sensibles identifiant les contribuables et leurs

3. OCDE (2022), *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2022*, <https://doi.org/10.1787/36e7cded-en>.

## Des progrès rapides et généralisés sur l'échange automatique de renseignements

investissements internationaux, seront correctement protégées et utilisées uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été échangées.

2. Examen des cadres juridiques nationaux et internationaux afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux règles détaillées imposant aux institutions financières de faire preuve de la diligence requise et de respecter les obligations de déclaration prescrites, et qu'ils prévoient l'échange international de renseignements.
3. Examiner l'efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR dans la pratique, y compris les cadres et les activités pour assurer la conformité des institutions financières et le fonctionnement des échanges dans la pratique.

### **Examens par les pairs des cadres de confidentialité et de protection des données en place**

La protection de la confidentialité et la sauvegarde adéquate des informations sensibles échangées sont essentielles pour la norme EAR. Le Forum mondial continue donc à mettre en œuvre son programme d'évaluation de la confidentialité et de la protection des données afin de maintenir l'assurance que les données échangées dans le cadre de l'EAR soient protégées par les administrations fiscales participantes. Toutes les juridictions nouvellement engagées dans l'EAR sont soumises à une évaluation précédant les premiers échanges, suivie d'une évaluation post-échanges. Ces deux processus sont en cours. Le Forum mondial a réalisé 29 évaluations de confidentialité post-échange depuis le début du cycle en 2019.

De plus amples informations sur les exigences en matière de confidentialité et de protection des données sont disponibles dans la Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information récemment publiée<sup>4</sup>. Les résultats des évaluations ne sont pas publiés en raison de leur nature confidentielle.

### **Examens par les pairs des cadres juridiques pour l'EAR**

Dans le cadre du processus d'examen, chaque juridiction se voit attribuer une conclusion générale sur son cadre juridique pour l'EAR, indiquant dans quelle mesure il est complet, notamment s'il contient toutes les exigences détaillées en matière de diligence raisonnable et de déclaration, ainsi que les mécanismes permettant de les faire respecter, et s'il existe des accords d'échange internationaux avec tous les partenaires concernés. La mention « En place » indique en substance qu'aucune lacune n'a été identifiée, la mention « En place mais doit être amélioré » indique que, bien qu'une ou plusieurs lacunes aient été identifiées, elles ne compromettent pas fondamentalement la norme EAR ; et la mention « Pas en place » indique que la juridiction présente des déficiences fondamentales dans ses cadres juridiques qui peuvent compromettre la norme EAR.

Les cadres juridiques nationaux et internationaux mettant en œuvre la norme EAR pour les plus de 100 juridictions qui se sont engagées à commencer l'échange de renseignements de manière automatique d'ici 2020 ont été examinés par des pairs. Les résultats ont été publiés pour la première fois en 2019 et ont été mis à jour chaque année pour refléter les nouvelles évaluations réalisées et les résultats des réévaluations lorsque des modifications ont été apportées, par exemple pour répondre aux recommandations émises. Les résultats montrent un très haut niveau d'exhaustivité des cadres juridiques pour l'EAR, avec plus de 90% des juridictions évaluées comme ayant des cadres juridiques pour l'EAR jugés « En place » (69 juridictions) ou « En place mais doit être amélioré » (30 juridictions). Les autres juridictions ont reçu la détermination « Pas en place ». Six d'entre elles présentent des lacunes en ce qui concerne leur capacité à appliquer pleinement les exigences et une autre doit encore introduire son cadre juridique. La Figure 2 présente les résultats.



4. OCDE (2021), *Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information*, [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentiality-ism-toolkit\\_fr.pdf](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/confidentiality-ism-toolkit_fr.pdf).

## Des progrès rapides et généralisés sur l'échange automatique de renseignements

Les résultats reflètent les mesures rapides prises par les juridictions pour résoudre les problèmes identifiés pendant l'examen par les pairs. Par exemple, depuis l'année dernière, 15 juridictions ont demandé une réévaluation de leur cadre juridique afin de refléter les mesures qu'elles ont prises pour répondre aux recommandations formulées et 85 autres recommandations ont été traitées avec succès. À ce jour, 74 juridictions ont apporté des modifications pour répondre aux recommandations formulées et 584 recommandations ont été traitées.

En ce qui concerne les problèmes restants les plus courants, la catégorie de recommandations principale concerne l'exclusion d'institutions financières ou de types de comptes de la déclaration, selon les juridictions, qui ne sont pas conformes aux exigences. La catégorie suivante de recommandations est peut-être encore plus importante, car elle concerne les problèmes liés aux dispositions législatives visant à faire appliquer les exigences, tels que les lacunes dans les pouvoirs permettant de répondre à l'évitement des exigences de diligence raisonnable et de déclaration, d'imposer des sanctions et d'exiger la tenue de registres. En fait, toutes les juridictions dont le cadre juridique a été jugé « Pas en place » ont reçu de multiples recommandations concernant leurs cadres d'application. Le Forum mondial continuera à assurer le suivi avec les juridictions concernées afin de s'assurer que ces questions sont traitées.

### Examens par les pairs de l'efficacité de la mise en œuvre de l'EAR dans la pratique

Après l'achèvement des évaluations des cadres juridiques pour l'EAR, le Forum mondial s'est concentré sur la mise en œuvre efficace de la norme EAR dans la pratique. Il s'agit notamment de s'assurer que les institutions financières appliquent correctement les règles de diligence raisonnable et de déclaration et de garantir le bon fonctionnement des échanges dans la pratique.

À cet égard, l'APRG du Forum mondial a mené des examens initiaux par les pairs afin de déterminer les juridictions qui sont sur la bonne voie dans leur mise en œuvre et celles pour lesquelles des améliorations sont nécessaires. Les examens ont consisté à obtenir de toutes les juridictions les descriptions détaillées des cadres qu'elles ont mis en place pour assurer l'efficacité de la norme EAR, ainsi que des activités menées, et à recueillir les commentaires des pairs de chaque juridiction (c'est-à-dire de leurs partenaires d'échange).

Les résultats de ces premiers examens d'efficacité ont été adoptés par tous les pairs de l'EAR et publiés pour la première fois en 2022. Une vue d'ensemble est fournie sur la Figure 3.

Les résultats montrent que la grande majorité des juridictions sont sur la bonne voie et ont mis en place des cadres administratifs complets pour assurer la conformité, y compris en commençant des travaux complets de conformité pour garantir que toutes les institutions financières déclarantes communiquent des renseignements complets et exacts. En outre, elles échangent efficacement ces renseignements dans la pratique. Les résultats montrent également que certaines juridictions en sont encore à un stade relativement précoce de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs cadres. Il s'agit là d'un point clé, sur lequel il faudra se concentrer dans les années à venir afin de maximiser l'efficacité de la norme EAR en tant qu'outil de lutte contre l'évasion fiscale transfrontalière et de maintenir une égalité de traitement.

FIGURE 2.  
Aperçu des conclusions générales

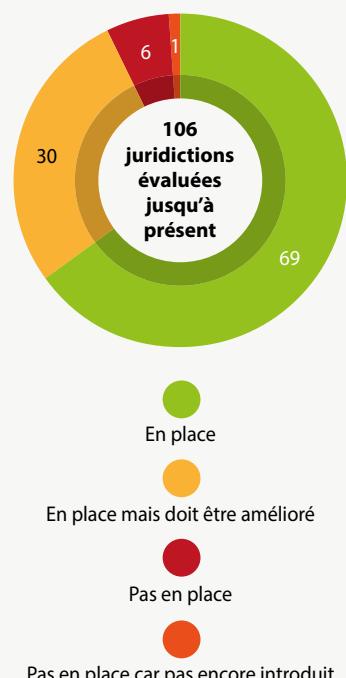
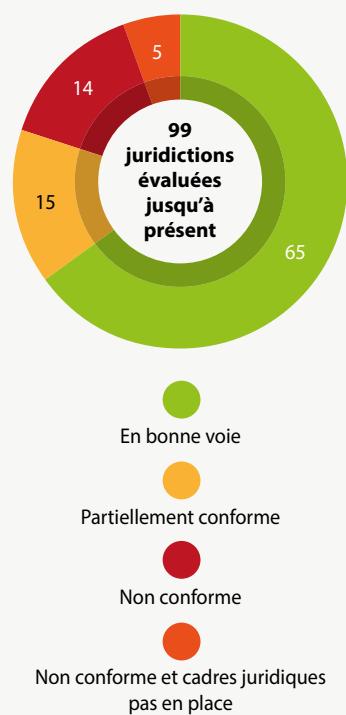


FIGURE 3.  
Répartition des notations globales



## Des progrès rapides et généralisés sur l'échange automatique de renseignements

À un niveau plus granulaire, les résultats montrent que 65 juridictions sont « En bonne voie », et répondent ainsi pleinement aux attentes.

Quinze autres juridictions se sont vues attribuer la notation « Partiellement conforme ». Elles ont donc mis en place des cadres et programmes crédibles pour assurer la conformité et échangent généralement les renseignements conformément aux exigences techniques et temporelles.. Ces juridictions n'ont cependant pas encore commencé à mener les activités de conformité au niveau attendu, même si cela devrait se produire bientôt dans de nombreux cas.

Enfin, 19 juridictions ont des cadres de conformité qui ne sont pas encore totalement développés et ont donc été jugées « Non conforme », cinq d'entre elles ne disposant pas des pouvoirs d'exécution nécessaires dans leur cadre législatif. Ainsi, bien que ces juridictions échangent généralement des renseignements chaque année, elles ne disposent pas encore de cadres opérationnels escomptés pour assurer la conformité.

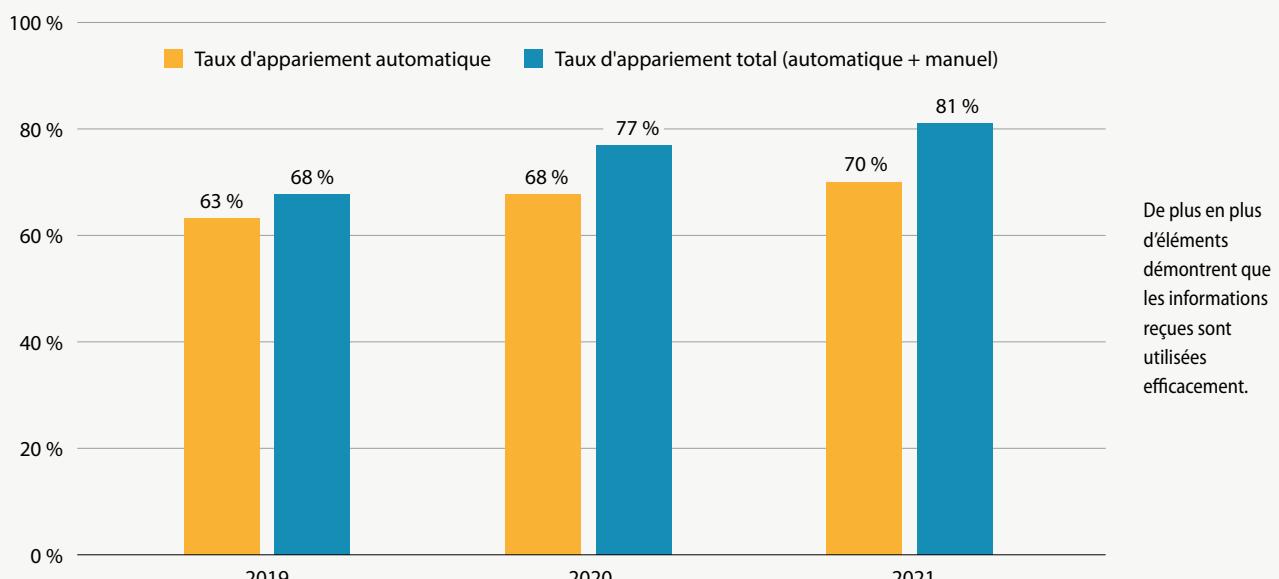
Le Forum mondial assure le suivi avec toutes les juridictions pour les aider à mettre en place les mesures nécessaires pour assurer l'efficacité de la norme EAR.

### UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS REÇUS DANS LE CADRE DE LA NORME EAR

Malgré les améliorations qui peuvent être apportées pour maximiser l'efficacité de la norme EAR, de plus en plus d'éléments démontrent que les informations reçues sont utilisées efficacement. Un indicateur de la qualité des renseignements échangés est la capacité des juridictions à faire correspondre ces renseignements avec leurs bases de données nationales de contribuables. À cet égard, un nombre croissant de juridictions (17 % de plus qu'en 2021) font état de taux d'appariement moyens élevés et croissants (environ 80 %). La Figure 4 montre l'évolution récente. Ce chiffre devrait augmenter au fil du temps, à mesure que la mise en œuvre de la norme EAR arrive à maturité et que le processus d'examen par les pairs garantit davantage l'efficacité de la mise en œuvre de la norme.

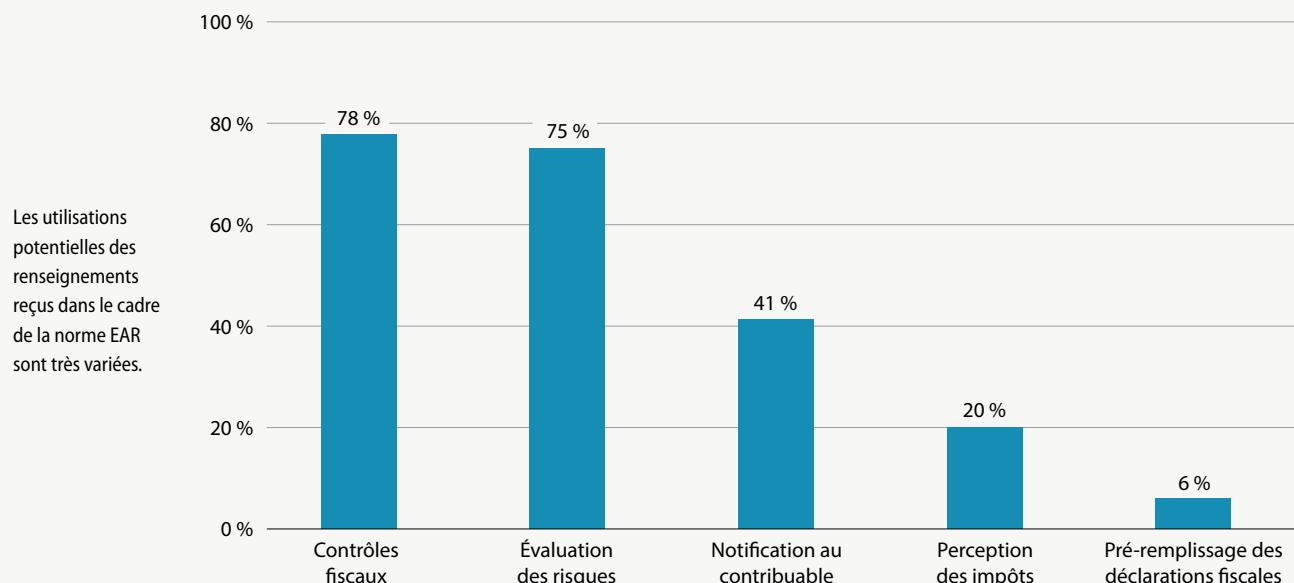
Les utilisations potentielles des renseignements reçus dans le cadre de la norme EAR sont très variées. La Figure 5 montre les principales façons dont les membres du Forum mondial utilisent ces renseignements. Il s'agit notamment de l'évaluation des risques, des contrôles fiscaux et du recouvrement des impôts.

**FIGURE 4. Taux d'appariement moyens pour les données EAR reçues, 2019-2021**



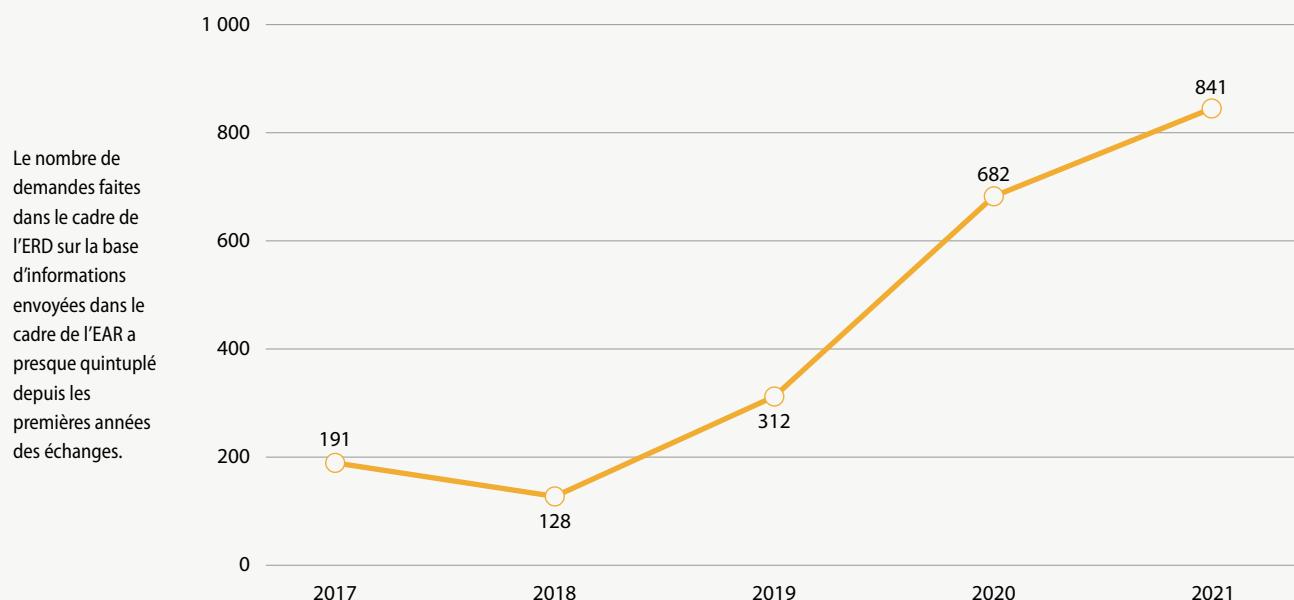
## Des progrès rapides et généralisés sur l'échange automatique de renseignements

FIGURE 5. Utilisation des renseignements reçus dans le cadre de la norme EAR, % des réponses



Une fois que les renseignements reçus dans le cadre de la norme EAR ont été utilisées, il est courant que des demandes de suivi soient formulées par l'intermédiaire de l'ERD, afin d'obtenir un élément spécifique pertinent pour une enquête fiscale. À cet égard, les membres du Forum mondial signalent une augmentation très significative de ces demandes à mesure que l'EAR gagne en maturité. Le nombre de demandes faites dans le cadre de l'ERD sur la base d'informations envoyées dans le cadre de l'EAR a presque quintuplé depuis les premières années des échanges. Ceci est illustré sur la Figure 6.

FIGURE 6. Nombre de demandes reçues dans le cadre de l'ERD sur la base d'informations envoyées dans le cadre de l'EAR, 2017-2021



## PROCHAINES ÉTAPES

La norme EAR continuera sans aucun doute à jouer un rôle très important et croissant dans les efforts des autorités fiscales pour s'assurer que les contribuables respectent leurs obligations. Cela est démontré par le fait que, bien que la norme EAR soit encore relativement récent, l'écrasante majorité des réponses à l'enquête du Forum mondial sur cette question, témoigne du fait que les informations reçues dans le cadre de la norme EAR sont « importantes » ou « très importantes » pour la conformité fiscale. C'est particulièrement le cas pour les juridictions en développement, avec deux tiers des réponses soulignant que les informations EAR sont « très importantes » pour la conformité fiscale.

Le Forum mondial s'appuiera sur les résultats obtenus à ce jour et continuera à soutenir et à promouvoir l'efficacité de la norme EAR en tant qu'outil permettant aux autorités fiscales de garantir le paiement correct des impôts. À cet égard, sur la base de ses premiers examens de l'efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR, le Forum mondial a convenu de commencer immédiatement une nouvelle série d'examens basés sur un cadre amélioré d'examen par les pairs. Ce processus a été conçu pour améliorer les attentes et pour renforcer la certitude que les juridictions assurent correctement la conformité des institutions financières et traitent rapidement tout problème avec l'échange efficace et opportun des renseignements. Cela impliquera des examens plus détaillés, notamment par le biais de visites sur place et de réunions avec le secteur financier, afin d'évaluer l'efficacité des activités de chaque juridiction pour garantir que les institutions financières déclarantes appliquent correctement les procédures de diligence raisonnable. En outre, les juridictions disposeront d'une procédure annuelle leur permettant de faire part de leurs préoccupations concernant l'échange de renseignements dans la pratique, notamment en ce qui concerne leur préparation, leur validation et leur transmission. Cet examen approfondi par les pairs devrait être achevé d'ici 2025 pour les quelque 100 juridictions qui ont fait l'objet de l'examen initial.

*Sur la base de ses premiers examens de l'efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR, le Forum mondial a convenu de commencer immédiatement une nouvelle série d'examens basés sur un cadre amélioré d'examen par les pairs.*



### 3 | Renforcer et étendre l'échange de renseignements sur demande

L'échange de renseignements sur demande (ERD) est depuis longtemps le fondement de l'architecture internationale pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et constitue la forme d'échange la plus largement utilisée. Les 165 membres du Forum mondial participent tous à l'ERD. Il reste donc un instrument d'importance critique de la coopération fiscale internationale. Cela se reflète dans les sommes d'impôts, d'intérêts et de pénalités identifiés grâce à l'ERD. Les membres du Forum mondial déclarent avoir identifié plus de 11.7 milliards EUR grâce à l'ERD depuis 2009, dont près de 3.5 milliards EUR pour les juridictions en développement.



### CONTEXTE

En outre, comme souligné dans le chapitre 2, la pertinence de l'ERD a augmenté depuis le passage à la norme EAR. Environ 40 % des répondants à l'enquête du Forum mondial de 2022 échangeant dans le cadre de la norme EAR ont ainsi déclaré avoir reçu des demandes de suivi dans le cadre de l'ERD après avoir envoyé des renseignements dans le cadre de l'EAR. Ce chiffre a augmenté de manière significative depuis 2019.

Bien que le Forum mondial ait une grande expérience de l'ERD et dispose de processus d'examen relativement matures, il a cherché à adapter son approche au cours de l'année écoulée afin de maximiser son efficacité et de continuer à identifier et à traiter les problèmes de manière continue.

### MAXIMISER L'EFFICACITÉ DES EXAMENS PAR LES PAIRS SUR L'ERD

Le Forum mondial dispose d'un calendrier ambitieux et rigoureux d'examen par les pairs<sup>1</sup> et d'un processus relatif à l'ERD. La pandémie de COVID-19 a amené le Forum mondial à réfléchir à son approche et à procéder à des ajustements pour garantir son efficacité et son efficience.

#### ***Une approche ajustée pour relever au mieux les défis***

Assurer l'efficacité de la mise en œuvre de la norme ERD est une priorité essentielle du Forum mondial. Cet objectif est atteint grâce à un rigoureux processus d'examen par les pairs, qui comprend un examen détaillé du cadre juridique de chaque juridiction (phase 1) et un examen de l'efficacité de l'ERD dans la pratique, y compris par des visites sur place (phase 2). Lors du deuxième cycle d'examens, les deux phases ont été combinées en un seul examen.

L'achèvement des examens combinés est devenu très difficile lorsque des restrictions de voyage ont été introduites en réponse à la pandémie de COVID-19, tant dans les juridictions évaluées que dans les juridictions des experts évaluateurs. Le Forum mondial a donc temporairement ajusté sa méthodologie afin de concentrer initialement ses examens sur les cadres juridiques par le biais d'un d'une analyse des législations (phase 1), les examens de l'efficacité de leur mise en œuvre dans la pratique (phase 2) devant être achevés lorsque les visites sur place redeviennent possibles. Cela a permis de progresser et d'identifier les problèmes, malgré les contraintes imposées par la pandémie.

Au fur et à mesure que l'impact de la pandémie s'est atténué et que les restrictions de voyage ont été levées, les examens de phase 2 de l'efficacité en pratique de l'ERD ont pu reprendre. Quatre examens de ce type sont en cours.

La reprise des visites sur place engendre une congestion du calendrier d'examen déjà ambitieux, en particulier pour le second semestre de 2022 et en 2023. Le Forum mondial a donc recalibré le calendrier pour déplacer 14 examens qui devaient initialement être lancés au second semestre 2022, et 20 examens qui devaient être lancés en 2023. Ce recalibrage a pris en compte les demandes de report d'examens reçues de certains membres. Il a également placé les membres les plus récents du Forum mondial plus tard dans le calendrier des examens, leur permettant ainsi de bénéficier davantage du programme de renforcement des capacités du Forum mondial. En outre, ce délai permet à certaines juridictions de mettre en vigueur des changements législatifs qui étaient bloqués en raison de la pandémie. Cela a permis en même temps de donner la priorité à certains examens, en particulier lorsque les juridictions souhaitaient que leurs progrès dans la mise en œuvre soient rapidement reconnus par une réévaluation (examens supplémentaires) afin d'obtenir une notation améliorée.

*La pandémie de COVID-19 a amené le Forum mondial à réfléchir à son approche et à procéder à des ajustements pour garantir son efficacité et son efficience.*

1. Voir [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/calendrier-des-examens.pdf](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/calendrier-des-examens.pdf).

## Renforcer et étendre l'échange de renseignements sur demande



Actuellement, 23 examens sont en cours et 7 autres examens devraient être lancés d'ici la fin de l'année 2022. Ces examens comprennent désormais systématiquement des visites sur place (examens combinés, examens de phase 2 et examens complémentaires).

Néanmoins, il existe une exception introduite par le Forum mondial pour soutenir l'efficacité et l'efficience du processus d'examen, qui consiste à évaluer en premier lieu uniquement le cadre juridique et réglementaire (phase 1) des juridictions qui n'ont pas ou peu d'expérience de l'ERD dans la pratique. L'examen de l'efficacité dans la pratique (phase 2) est ensuite programmé à une date ultérieure. Cette approche, convenue fin 2021, permet d'effectuer les examens de l'efficacité lorsque ces juridictions ont plus d'expérience, et de soutenir l'efficacité du processus, tout en garantissant que toutes les juridictions soient finalement évaluées dans leur intégralité. Jusqu'à présent, 10 examens sont en cours conformément à cette approche.

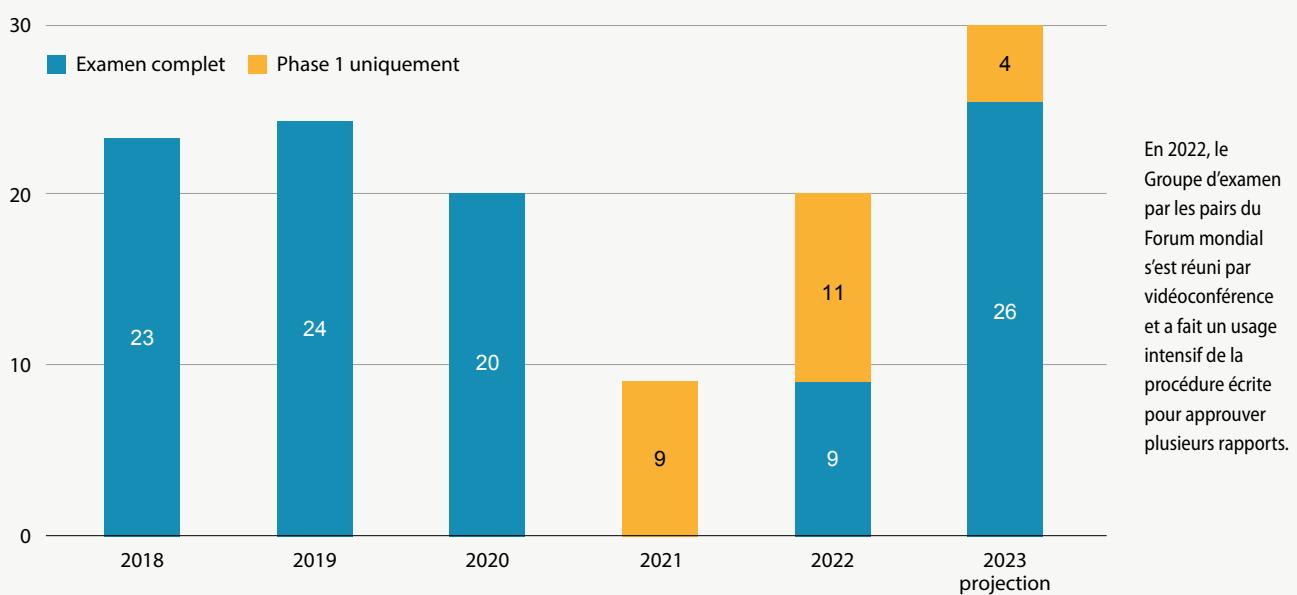
### ***Respecter le calendrier ambitieux de l'examen par les pairs***

En 2022, le Groupe d'examen par les pairs (Peer Review Group, PRG) du Forum mondial, chargé de discuter et d'approuver les rapports d'examen par les pairs de l'ERD, s'est réuni par vidéoconférence et a fait un usage intensif de la procédure écrite pour approuver plusieurs rapports. Cela a permis au Forum mondial de publier 20 nouveaux rapports. La Figure 7 résume les publications d'examens ERD pour les dernières années.

Tous les rapports comprenaient un examen du cadre juridique des juridictions concernées (phase 1), et fournissaient des recommandations et des déterminations le cas échéant. Suite à la levée des restrictions de voyage, les examens combinés de la Barbade (examen complémentaire), de la Finlande, des îles Vierges britanniques, de l'Islande, du Maroc, du Portugal, de la Slovénie et de la Turquie, ainsi que l'examen de phase 2 de l'Afrique du Sud ont pu également être organisés.

Onze des rapports ne portaient que sur la phase 1 (Équateur, El Salvador, Gabon, îles Cook, Israël, Koweït, Maldives, Pakistan, Pologne, Sint Maarten et Suède). Pour la plupart de ces juridictions, les natations seront attribuées une fois que l'examen par les pairs sur la mise en œuvre pratique de la norme ERD aura lieu, y compris les visites sur place (phase 2). Dans ces cas, tout progrès ou changement réalisé dans le cadre juridique pourra également être pris en compte dans les examens de phase 2, les convertissant en examens combinés. À titre d'exception, le cadre juridique du Koweït présentant certaines lacunes importantes, le Koweït se voit accorder deux ans pour combler ces lacunes.

**FIGURE 7. Nombre de rapports d'examen par les pairs de l'ERD publiés, 2018-2023**



## IDENTIFICATION DES PROBLÈMES COMMUNS ET ÉMERGENTS

Eu égard à la substance des examens et les problèmes communs identifiés, le Forum mondial continue de voir un besoin d'amélioration en ce qui concerne la disponibilité d'informations adéquates, précises et à jour sur le bénéficiaire effectif des entités et des constructions juridiques ainsi que sur la disponibilité d'informations sur les entités et constructions juridiques après qu'elles aient cessé d'exister. Cette constatation est conforme aux résultats des années précédentes et reflète l'élargissement des termes de référence utilisés pour la deuxième série d'examens par les pairs de l'ERD.

Le PRG s'est également appuyé sur son expérience significative dans l'examen de divers risques pour la transparence et l'échange de renseignements en abordant des questions transversales et des questions de fond émergentes, dont les cadres qui prévoient la disponibilité des documents comptables au sein d'une juridiction et les exigences pour assurer la disponibilité d'informations actualisées sur le bénéficiaire effectif.

Au sujet de la disponibilité des documents comptables, le PRG a estimé que lorsque les juridictions autorisent la tenue de documents comptables à l'étranger, le système global en place peut être examiné de plus près afin de vérifier si le cadre juridique répond aux attentes. Le cas échéant, des recommandations relatives au cadre juridique seront formulées si nécessaire. En outre, en ce qui concerne l'efficacité du système, des recommandations supplémentaires peuvent être émises si le processus n'est pas considéré comme efficace dans la pratique.

Le PRG a également établi qu'il est important que les renseignements disponibles sur le bénéficiaire effectif soient périodiquement confirmés/validationés afin de garantir que les informations détenues par les sociétés, ou leurs prestataires de services (conformément à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent), sont exactes et à jour, en particulier lorsqu'aucun autre facteur déclenchant (tel qu'un changement, un doute ou une suspicion) ne survient entre-temps. En outre, si la fréquence de la confirmation/validation peut différer d'une juridiction à l'autre, elle doit être spécifiée dans le cadre juridique de la juridiction.

En abordant des questions telles que celles-ci, le PRG s'efforce de maintenir l'efficacité de l'ERD de manière pérenne.

## **AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE SUIVI ANNUEL**

Une fois qu'une juridiction a fait l'objet d'un examen par les pairs, il est important qu'elle continue à mettre en œuvre l'ERD de manière efficace, notamment en répondant à toutes les recommandations formulées. Le Forum mondial dispose donc d'un processus de suivi qu'il a récemment amélioré. Ce processus amélioré a été lancé en 2021 et il s'avère être un outil important pour maximiser l'efficacité continue de l'ERD.

*Les membres du PRG ont évalué le fonctionnement de la première année du processus de suivi renforcé comme étant généralement positif, considérant que l'amélioration du processus, avec l'inclusion de la contribution des pairs, lui a apporté une valeur supplémentaire.*

être vraisemblablement pertinents pour une enquête fiscale dans la pratique, les pouvoirs d'accès nécessaires pour obtenir des renseignements afin de répondre aux demandes relatives à des affaires fiscales pénales, et la portée de l'utilisation autorisée des renseignements échangés. Dans certains cas, les juridictions concernées ont été invitées à assurer un suivi et à faire rapport sur ces questions afin de garantir l'efficacité de l'échange de renseignements à l'avenir. Le processus a également facilité la résolution rapide de certains problèmes, tels que la communication entre les autorités compétentes et la qualité des demandes.

Comme les années précédentes, le PRG a suivi les progrès réalisés par les juridictions dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans leurs dernières évaluations de l'ERD et a fourni des directives le cas échéant. Conformément au nouveau processus amélioré, les pairs de chaque juridiction ont également eu la possibilité de fournir des informations. Grâce à ce processus, le PRG a travaillé sur des questions spécifiques signalées par les membres, afin d'identifier les lacunes potentielles en suspens ou les problèmes systémiques dans la mise en œuvre de la norme. Parmi les questions examinées, on peut citer l'application de l'exigence selon laquelle les renseignements demandés doivent

Les membres du PRG ont évalué le fonctionnement de la première année du processus de suivi renforcé comme étant généralement positif, considérant que l'amélioration du processus, avec l'inclusion de la contribution des pairs, lui a apporté une valeur supplémentaire.

Les membres du PRG ont également discuté des moyens de rendre le processus encore plus efficace, et des travaux sont en cours pour améliorer l'efficacité et faciliter la contribution des juridictions membres.

## **ALLER DE L'AVANT**

La pandémie de COVID-19 a fortement perturbé l'ERD et le processus d'examen par les pairs associé du Forum mondial. Le nombre de demandes de renseignements a chuté en 2020, plusieurs administrations fiscales ayant dû fermer leurs bureaux et/ou décidé de suspendre les contrôles fiscaux pendant la pandémie. Le calendrier des examens par les pairs de l'ERD du Forum mondial a lui aussi été perturbé. En reflet de ces disruptions, en 2021, plus de la moitié des participants à l'enquête du Forum mondial ont signalé des retards dans les communications avec leurs partenaires d'échange concernant l'ERD.

La situation se normalise de plus en plus. Comme le montre la Figure 8, le nombre de demandes d'échange de renseignements (ER) a augmenté en 2021 (même si il reste inférieur aux niveaux observés en 2018 et 2019). Des augmentations particulières ont été observées pour les demandes formulées par et vers les juridictions européennes. En outre, le nombre de demandes formulées par les pays africains a continuellement augmenté.

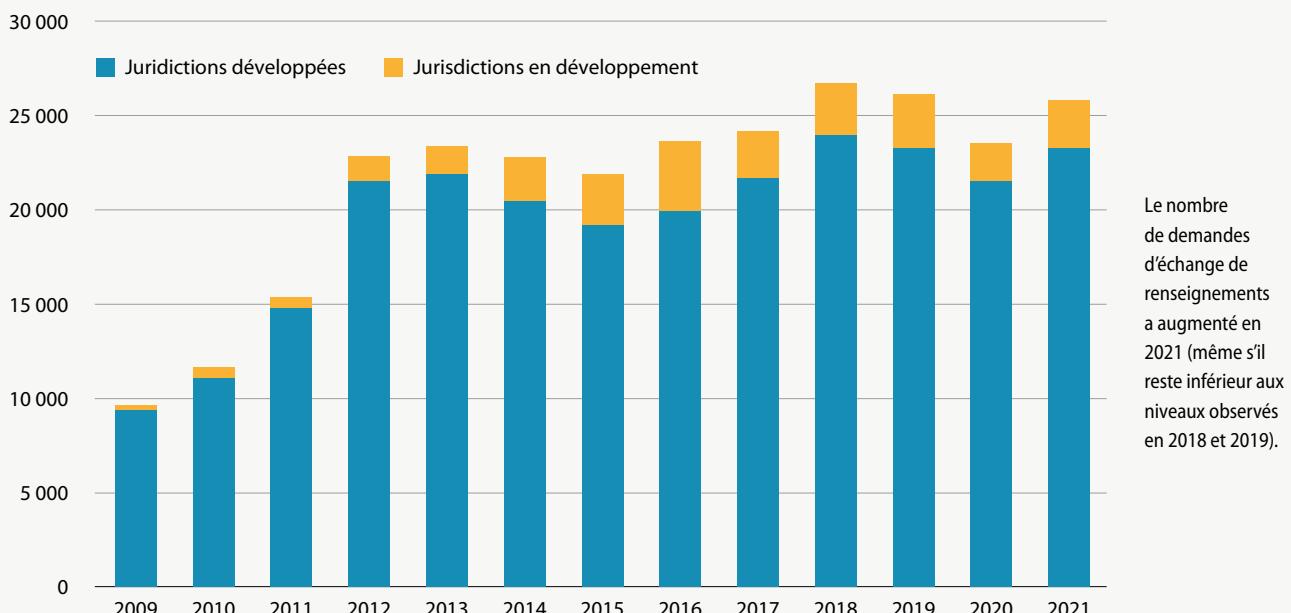
## Renforcer et étendre l'échange de renseignements sur demande



Le nombre plus élevé de demandes formulées à la suite de la pandémie a été rendu possible par la mise en œuvre par les membres du Forum mondial de diverses mesures visant à surmonter les difficultés. Il s'agissait notamment d'un passage plus important aux moyens de communication électroniques sécurisés et à des systèmes de transmission efficaces. Les membres indiquent qu'ils ont l'intention de maintenir ces nouvelles méthodes de travail à l'avenir.

La situation s'est également normalisée en ce qui concerne les processus d'examen par les pairs de l'ERD du Forum mondial. Non seulement le calendrier et le travail ont été recalibrés en conséquence, mais l'accent a été mis sur les questions nouvelles et émergentes et sur un suivi efficace. Ces ajustements garantissent que le Forum mondial est bien placé pour continuer à fournir une norme ERD efficace à ses membres.

**FIGURE 8. Nombre de demandes de renseignements formulées, 2009-2021**



## 4 | Renforcement des capacités au profit de tous les membres

L'année 2022 a été déterminante pour le travail de renforcement des capacités du Forum mondial. Avec la réduction de l'impact de la pandémie mondiale, le Secrétariat du Forum mondial a pu reprendre son travail sur site, ce qui a permis de progresser rapidement tout en s'appuyant sur le travail effectué ces deux dernières années dans un cadre virtuel. Dans le même temps, le travail de renforcement des capacités a continué à s'appuyer sur les outils et les méthodes de travail mis en place pendant la pandémie, par le biais d'un soutien bureautique et de vidéoconférences, permettant d'offrir une assistance technique efficace et effective à toutes les juridictions.



Avec une approche hybride, le Secrétariat continue de mettre en œuvre sa stratégie pour assurer le plus grand impact au profit des juridictions en développement. La stratégie repose sur trois piliers clés qui génèrent des synergies pour un plus grand impact en matière de renforcement des capacités : (i) la sensibilisation des décideurs et des hauts fonctionnaires ; (ii) le renforcement des connaissances et des compétences par l'intégration d'outils de connaissance dans le travail de renforcement des capacités ; et (iii) le soutien à la mise en œuvre et à l'utilisation efficace de l'ER par une approche modulaire proactive.

### **IMPACT DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

La nature multilatérale, inclusive et coopérative du Forum mondial exige un engagement permanent et une participation active de tous ses membres. Le Secrétariat du Forum mondial veille tout particulièrement à aider ses membres des juridictions en développement à participer activement à ses travaux, à mettre en œuvre efficacement les normes de transparence fiscale et à bénéficier concrètement de ces normes pour améliorer la mobilisation des ressources nationales.

#### **Nouveaux engagements en matière de transparence fiscale**

En 2022, l'engagement international en faveur du programme de transparence fiscale a continué de croître :

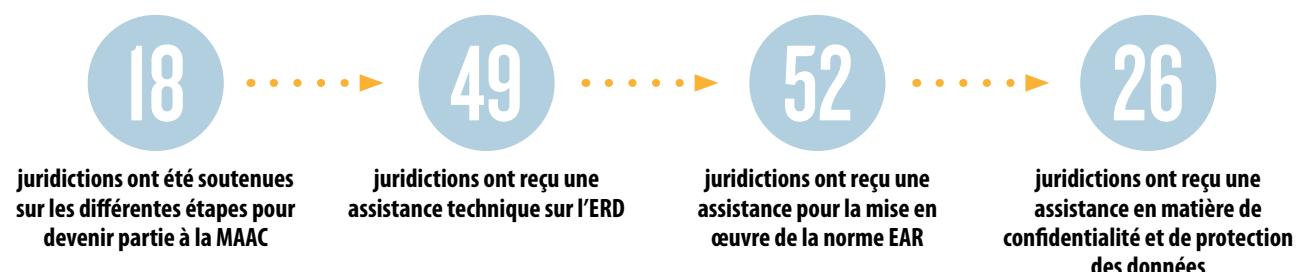
- L'Ouzbékistan et la République du Congo (Congo) ont rejoint le Forum mondial, portant le nombre total de membres à 165 juridictions.
- Le Honduras et Madagascar ont signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (MAAC) et la Mauritanie et le Rwanda ont déposé leur instrument de ratification, ce qui porte à 146 le nombre de juridictions participant à la MAAC, dont 136 l'ont déjà mise en vigueur.
- La Tunisie s'est engagée à mettre en œuvre la norme EAR d'ici 2024, ce qui porte à 121 le nombre de juridictions engagées à mettre en œuvre la norme à une date spécifique.

#### **Une année en chiffres**

Actuellement, plus de 90 juridictions reçoivent une assistance technique pour la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale (couvrant à la fois l'ERD et l'EAR) (voir Figure 9). Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial couvre les aspects juridiques et opérationnels et comprend la formation de fonctionnaires dans les domaines clés de la transparence fiscale. Il fonctionne à grande échelle avec une approche multi-canaux, allant de l'assistance technique au développement des connaissances, donnant aux juridictions les moyens de lutter contre l'évasion fiscale et les autres flux financiers illicites (FFI) pour améliorer la mobilisation de leurs ressources nationales.

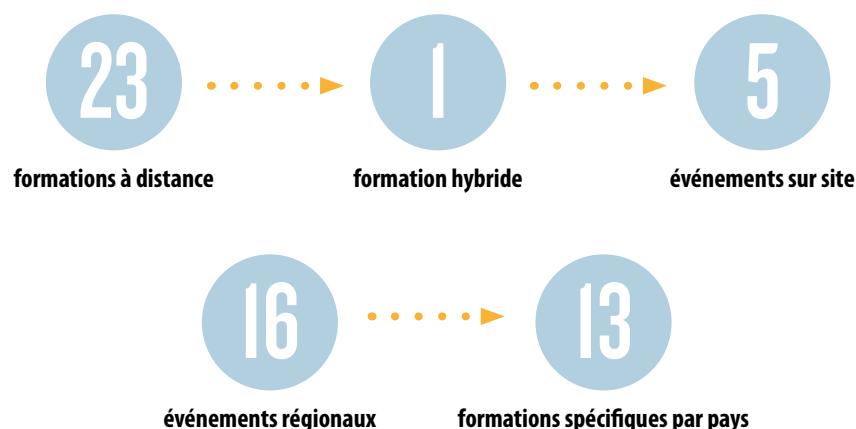
Parmi les chiffres clés du travail de renforcement des capacités mené en 2022, on peut citer :

- 95 juridictions reçoivent une forme d'assistance technique bilatérale, dont 74 juridictions en développement qui bénéficient d'un soutien plus important. Parmi celles-ci :



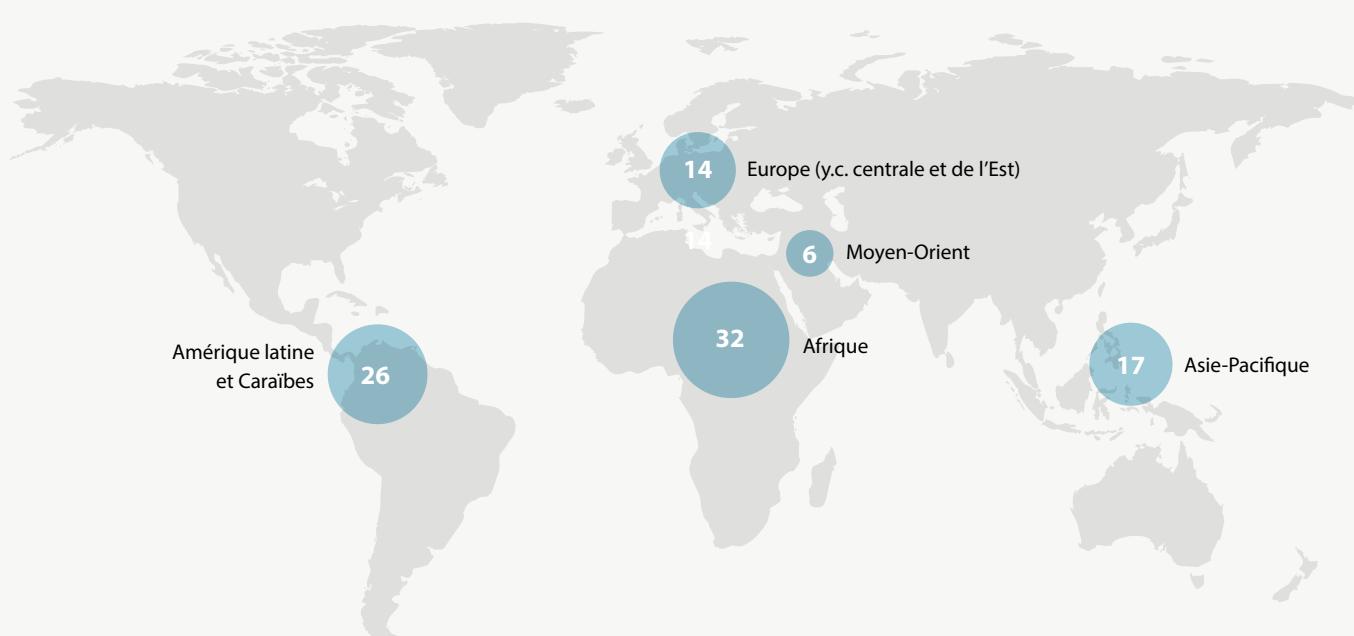
## Renforcement des capacités au profit de tous les membres

- Plus de 90 réunions de haut niveau ont été organisées pour établir et maintenir un engagement politique de haut niveau en matière de transparence fiscale, l'obstacle majeur à la mise en œuvre des normes étant souvent de nature politique plutôt que technique.
- En octobre 2022, plus de 3 200 fonctionnaires avaient été formés à divers sujets liés à la transparence fiscale et à la coopération administrative :



Cette assistance technique a directement aidé les juridictions en développement à développer la mobilisation de leurs ressources intérieures. Dans l'ensemble, depuis 2009, plus de 30 milliards EUR de recettes supplémentaires ont été identifiés par les pays en développement grâce aux enquêtes transfrontalières, y compris l'ERD, et aux programmes de divulgation volontaire précédant généralement les premiers échanges dans le cadre de la norme EAR.

**FIGURE 9. Nombre de juridictions soutenues par le Secrétariat du Forum mondial, par région, janvier-octobre 2022**



## DES INITIATIVES RÉGIONALES POUR ASSURER DES PROGRÈS EFFECTIFS

Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial s'appuie sur des initiatives régionales fortes. Ces initiatives ont été lancées avec la conviction que des progrès peuvent être réalisés plus rapidement et plus efficacement s'ils sont soutenus par un engagement politique, avec des priorités communes et en travaillant avec les partenaires locaux au sein d'une région.

En 2022, les initiatives ont continué à se développer et à produire des résultats fructueux. Le lancement de l'Initiative Asie en novembre 2021 et l'enthousiasme des pays asiatiques à s'y joindre reflètent les résultats avérés d'autres initiatives régionales en tant qu'instruments de changement pour faire progresser le programme de transparence fiscale dans la région. Les initiatives se concentrent sur des domaines de coopération particulièrement pertinents dans leur contexte régional et reflètent l'adoption locale des programmes. Cette souplesse est illustrée par l'accent mis sur une utilisation plus large des renseignements par les membres de l'initiative pour l'Amérique latine et le développement d'outils de coopération pour l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement fiscal par l'Initiative l'Afrique.

### ***Un départ en fanfare pour l'Initiative pour l'Asie***

L'Initiative Asie<sup>1</sup> a été lancée par le Forum mondial lors de sa réunion plénière de 2021, avec le ferme soutien de Mme Sri Mulyani Indrawati, ministre des Finances de l'Indonésie, et de M. Masatsugu Asakawa, Président de la Banque asiatique de développement (BAD).

L'Initiative Asie cherche à reproduire les avantages et l'efficacité avérée générés par d'autres programmes régionaux de renforcement des capacités, tout en profitant de l'élan créé par les présidences du G20 de l'Indonésie en 2022 et de l'Inde en 2023.

1. Plus d'informations disponibles à l'adresse suivante : [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-asie.htm](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-asie.htm).

Deuxième réunion  
de l'Initiative Asie,  
1-2 septembre  
2022, Bali,  
Indonésie.





L'initiative offre un cadre pour favoriser la coopération fiscale et vise à promouvoir la mise en œuvre des normes de transparence fiscale et leur utilisation contre l'évasion fiscale et d'autres formes de fraude fiscale en Asie. Elle a été conçue pour remédier à la participation inégale des pays asiatiques aux efforts multilatéraux en faveur de la transparence fiscale : seuls 22 pays (66 %) de la région ont rejoint le Forum mondial et se sont engagés à mettre en œuvre les normes de transparence fiscale, et seuls 16 pays asiatiques (48 %) se sont jusqu'à présent engagés à commencer l'EAR à une date précise.

Depuis son lancement, 16 juridictions ont rejoint l'Initiative Asie en approuvant une déclaration politique qui fixait des objectifs de haut niveau, la Déclaration de Bali<sup>2</sup>, signée lors d'une réunion ministérielle le 14 juillet 2022, et qui a bénéficié du soutien appuyé du Secrétaire général de l'OCDE, M. Mathias Cormann. En outre, cinq organisations ont rejoint l'Initiative en tant que partenaires.

En termes de gouvernance, le mandat initial de l'Initiative pour l'Asie court jusqu'à la fin de 2026. M. Suryo Utomo, Directeur général de la direction générale des impôts de l'Indonésie, a été nommé président de l'Initiative pour 2022, et coprésident pour 2023. L'autre coprésident pour 2023 sera désigné avant la fin de 2022.

Un plan d'activités ambitieux et de haut niveau pour l'Initiative Asie a également été adopté en septembre 2022.

#### ***La déclaration de Punta del Este pose les bases de l'action***

Lancée en novembre 2018 par quatre pays d'Amérique latine, la Déclaration de Punta Del Este<sup>3</sup> compte désormais 15 signataires (tous les membres d'Amérique latine du Forum mondial), 1 observateur et 4 partenaires régionaux.

Outre la mise en œuvre des normes internationales de transparence fiscale, la déclaration de Punta del Este met l'accent sur l'optimisation de l'utilisation effective des renseignements échangés, notamment en envisageant une utilisation plus large dans le cadre des conventions à des fins non fiscales, afin de lutter contre la corruption et d'autres délits financiers et d'améliorer la coopération fiscale internationale.

2. La Déclaration de Bali et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante : [www.oecd.org/tax/transparency/documents/Bali-Declaration.pdf](http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Bali-Declaration.pdf).

3. La Déclaration de Punta del Este et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante : [www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/punta-del-este-declaration.htm](http://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/punta-del-este-declaration.htm).



Le rapport *Transparence fiscale en Amérique latine 2022 : Rapport de progrès de la Déclaration de Punta del Este* (*Tax Transparency in Latin America 2022: Punta del Este Declaration Progress Report*)<sup>4</sup>, publié en mai dernier, met en évidence les progrès encourageants réalisés en 2021 dans la mise en œuvre et l'utilisation des normes de transparence fiscale. Il souligne également que d'importants défis subsistent dans la région, les progrès accomplis étant nettement inégaux d'un pays à l'autre.

Le rapport note que le nombre de demandes de renseignements envoyées par les pays d'Amérique latine a augmenté de 103 % entre 2020 et 2021. Cette évolution est également due aux activités de sensibilisation, étayées par la formation de plus de 500 fonctionnaires sur la mise en œuvre des normes et leur utilisation pour lutter contre l'évasion fiscale et autres FFI. Enfin, le rapport souligne qu'en 2021, l'ERD a permis de collecter ou d'identifier 261 millions EUR de recettes par les pays de l'initiative, l'EAR permettant lui de collecter ou d'identifier 10 millions EUR supplémentaires.

Un cadre historique pour l'utilisation des informations échangées par le biais des conventions fiscales à des fins non fiscales (utilisation plus large des renseignements échangés par le biais des conventions) a également été approuvé en mai. Bien que les pays d'Amérique latine disposent de la base juridique internationale et nationale pour permettre une utilisation plus large des informations, le nombre de pays qui le font reste très faible. Le cadre approuvé en mai reconnaît l'importance d'une utilisation plus large des renseignements. Il est conçu pour permettre aux pays intéressés de renforcer leur coopération en matière de transparence et de faire progresser une approche pangouvernementale de la lutte contre les délits graves au-delà de la fraude fiscale.

À ce jour, trois pays ont exprimé leur intention de participer à un projet pilote visant à mettre en œuvre ce cadre : l'Argentine, le Costa Rica et le Paraguay.

Sixième réunion de la Déclaration de Punta del Este, 3-4 mai 2022, San José, Costa Rica.

Photo: Ministerio de Hacienda de Costa Rica



4. OCDE (2022), *Tax Transparency in Latin America 2022: Punta del Este Declaration Progress Report*, [www.oecd.org/tax/transparency/documents/Tax-Transparency-in-Latin-America-2022.pdf](http://www.oecd.org/tax/transparency/documents/Tax-Transparency-in-Latin-America-2022.pdf).



### L'Initiative Afrique ouvre la voie

L'Initiative Afrique<sup>5</sup> a été lancée en 2014 afin de libérer le potentiel de la transparence fiscale et de l'ER pour l'Afrique. L'initiative est un partenariat entre le Forum mondial, ses membres africains et diverses organisations partenaires. Elle est ouverte à tous les pays africains et compte actuellement 34 membres africains, en plus du soutien de 16 partenaires et donateurs, dont la Commission de l'Union africaine. L'Initiative Afrique a débouché sur la Déclaration de Yaoundé<sup>6</sup>. Lancée en 2017, cette déclaration est un appel à lutter contre l'évasion fiscale et les autres FFI dans la région par le biais de la transparence et de l'ER. En 2022, l'Initiative Afrique a continué de mener à bien son programme de travail.



Le rapport *Transparence fiscale en Afrique 2022 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*<sup>7</sup> a été publié en juin 2022. Il s'agit de la quatrième édition de ce rapport, qui est une publication conjointe de la Commission de l'Union africaine, du Forum sur l'Administration Fiscale Africaine et du Forum mondial.

Le rapport constitue une source d'information unique pour les décideurs, les parties prenantes et les citoyens, en fournissant des statistiques comparables sur la transparence fiscale pour le continent africain. Il reflète les progrès significatifs réalisés par les 38 pays qui ont participé à l'exercice, dont 6 non-membres de l'initiative, dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale. En particulier, le rapport note qu'en 2021, les pays africains ont identifié plus de 37.2 millions EUR de revenus supplémentaires grâce à l'ERD. Depuis 2009, l'ER a permis aux pays africains d'identifier plus de 1.2 milliard EUR de recettes supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) grâce aux enquêtes fiscales transfrontalières, y compris l'ERD, et les programmes de divulgation volontaire lancés en amont des premiers échanges de l'EAF.

5. Plus d'informations disponibles à l'adresse suivante : [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-afrigue.htm](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-afrigue.htm).
6. La Déclaration de Yaoundé et la liste de ses signataires sont disponibles à l'adresse suivante : [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/declaration-de-yaounde.htm](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/declaration-de-yaounde.htm).
7. OCDE (2022), *Transparence fiscale en Afrique 2022 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrigue-2022.pdf](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrigue-2022.pdf).



L'Initiative Afrique continue de développer ses travaux sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des impôts. Cela a commencé en 2021, avec la formation du groupe de travail de l'Initiative Afrique sur l'assistance transfrontalière au recouvrement des impôts. Le groupe de travail se concentre la nécessaire suppression des obstacles à une assistance transfrontalière efficace en matière de recouvrement des impôts, notamment en levant ou en maintenant les réserves à cette forme de coopération dans le MAAC, et de renforcer les capacités nationales pour bénéficier de l'assistance transfrontalière. Dans ce contexte, le Secrétariat a organisé sa première formation en septembre en Tunisie. Cette formation a permis de sensibiliser à l'importance, aux défis et aux opportunités de l'assistance transfrontalière en matière de recouvrement des impôts en tant qu'outil de soutien à la mobilisation des recettes nationales. D'autres activités de renforcement des capacités dans ce domaine sont prévues sous l'égide de l'Initiative Afrique.

Onzième réunion  
de l'Initiative  
Afrique, 14-16  
juin 2022, Nairobi,  
Kenya.

Photo: Kenya Revenue  
Authority

### ***Initiative Pacifique***

L'Initiative Pacifique<sup>8</sup> a été lancée en 2020 pour soutenir les efforts des juridictions du Pacifique dans la mise en œuvre progressive des normes de transparence fiscale afin de prévenir la fraude et l'évasion fiscales et de renforcer la mobilisation des ressources nationales. Comme les autres initiatives régionales, l'Initiative Pacifique tient compte des circonstances spécifiques et des besoins particuliers des îles du Pacifique. En 2022, des ateliers ont été organisés sur la transparence fiscale et l'érosion de la base et le transfert de bénéfices, dans le but d'aider les pays participants à prévenir les pratiques agressives d'évasion fiscale et à renforcer la mobilisation des ressources nationales dans la région.

*Le programme de renforcement des capacités du Forum mondial s'appuie sur des initiatives régionales fortes. Ces initiatives ont été lancées avec la conviction que des progrès peuvent être réalisés plus rapidement et plus efficacement s'ils sont soutenus par un engagement politique, avec des priorités communes et en travaillant avec les partenaires locaux.*

8. Plus d'informations disponibles à l'adresse suivante :  
[www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-pacifique.htm](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/initiative-pacifique.htm).

## **NOUVELLES APPROCHES POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

### ***Programme de formation des formateurs : un effet boule de neige pour la connaissance de l'ER***

Pour favoriser une capacité de formation locale durable et à long terme dans chaque pays en développement, le Secrétariat du Forum mondial a lancé en 2021 le programme Former le formateur (Train the Trainer).

Fort du succès du projet pilote de 2021, qui a permis de former 1 375 fonctionnaires à ce jour, quatre nouveaux programmes ont été lancés cette année dans le cadre des initiatives régionales avec 69 participants (dont 43 agents féminins) issus de 35 pays. Les nouveaux formateurs devraient organiser 70 formations locales dans leurs pays respectifs et former au moins 1 500 fonctionnaires des impôts en 2022. Les participants ont déjà organisé 26 formations et formé 554 fonctionnaires au niveau local. Dans l'intervalle, les participants de programme de 2021 sont engagés dans le réseau de formation des formateurs et travaillent à l'élaboration d'une formation modèle pour les fonctionnaires des impôts nouvellement nommés, afin de les sensibiliser à l'ER.

### ***Donner aux femmes les moyens de défendre la transparence fiscale***

La réduction des écarts entre les sexes dans les juridictions membres est l'un des objectifs de la stratégie de renforcement des capacités du Forum mondial. Pour renforcer cette ambition, le Secrétariat du Forum mondial a lancé le programme pilote *Women Leader in Tax Transparency*. La marraine de cette première édition est Mme Grace Perez-Navarro, Directrice du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE.

Il s'agit d'une initiative phare pour la promotion du leadership féminin en matière de transparence fiscale et d'ER. Le programme vise à créer un réseau de fonctionnaires féminins qui défendent la transparence fiscale dans les administrations des pays en développement membres du Forum mondial. Grâce au développement des compétences techniques et à la promotion du leadership féminin avec des sessions de mentorat, cette initiative vise à promouvoir une plus grande représentation féminine sur la scène internationale et à aider les femmes à évoluer au sein des administrations fiscales. Cette année, 22 femmes, représentant chacune un pays en développement, ont participé au programme. De nouvelles éditions devraient être lancées dans les années à venir, avec des réunions annuelles du réseau.



*« Je suis très fière d'être la marraine de cette première édition du programme Women leaders in tax transparency. La lutte pour l'inclusion et l'égalité des sexes est l'une de mes priorités personnelles à l'OCDE depuis plusieurs années, en analysant à la fois les aspects de politique fiscale qui peuvent avoir un impact sur les femmes, que ce soit les préjugés implicites ou explicites, et la manière dont nous pouvons soutenir les femmes dans leur développement professionnel. Ce programme passionnant contribue à faire avancer cette cause en donnant aux femmes les moyens de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la transparence fiscale au sein de leur administration fiscale nationale ou de leur ministère. »*

**Grace Perez-Navarro**, Directrice du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE



Prochainement disponible en français



Boîte à outils pour la mise en œuvre de la norme sur l'échange automatique de renseignements



Une boîte à outils pour devenir Partie à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale



Boîte à outils sur la confidentialité et la gestion de la sécurité de l'information



Mise en place et gestion d'une unité d'échange de renseignements efficace  
Une boîte à outils du Forum mondial et de l'ATAF



Modèle de manuel sur l'échange de renseignements à des fins fiscales



### **Des outils pour tous et pour tous les besoins**

En 2022, le Secrétariat du Forum mondial a continué à fournir des outils pour répondre aux besoins spécifiques des membres dans la mise en œuvre des normes de transparence fiscale<sup>9</sup>.

En particulier, le Secrétariat du Forum mondial a développé un modèle de stratégie de conformité administrative dans le contexte de la mise en œuvre de la norme EAR, le processus d'examen par les pairs de l'EAR ayant révélé que de nombreuses juridictions avaient du mal à concevoir et à mettre en œuvre un cadre de conformité efficace, ce qui pouvait conduire à des évaluations non satisfaisantes. L'objectif est d'aider les juridictions à développer, mettre en œuvre et améliorer leur propre stratégie. En date d'octobre 2022, plus de 50 juridictions ont demandé la stratégie modèle. En outre, 32 juridictions ont demandé une assistance technique personnalisée sur la question.

Le Secrétariat continue également d'investir dans le développement de cours d'apprentissage en ligne et de boîtes à outils pratiques comme instruments pour la bonne mise en œuvre des normes, le partage des connaissances avec les fonctionnaires et d'autres parties prenantes, et l'utilisation efficace de la transparence fiscale et de la coopération administrative. En particulier, le Secrétariat a lancé un cours d'apprentissage en ligne axé sur l'EAR et a élaboré de nouvelles lignes directrices, notamment sur la confidentialité et la protection des données.

Enfin, le réseau de gestion de la sécurité de l'information (GSI) a été lancé à la fin de l'année 2021 et constitue une source très active et utile de partage d'expériences entre les pays, y compris les juridictions développées et en développement, en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données, ce qui est essentiel pour la mise en œuvre des normes. Grâce au réseau GSI, les experts en sécurité de l'administration fiscale peuvent partager les meilleures pratiques et discuter des défis et des risques émergents.

9. Plus d'informations : [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/ressources/).

## 5 | Un Forum mondial équipé pour l'avenir

Afin de garantir l'exécution de son programme de travail, tel qu'il a été exposé dans les premiers chapitres de ce rapport, le Forum mondial a profité de la période de la pandémie pour ajuster son mode de fonctionnement afin de s'assurer qu'il reste efficace pour offrir les avantages de la transparence fiscale à tous ses membres. Ces nouvelles approches vont se poursuivre. En parallèle, le Forum mondial a également profité de l'occasion pour réfléchir à la manière de s'assurer que ses outils de suivi et d'examen par les pairs restent efficaces et qu'ils sont calibrés pour répondre au mieux aux risques futurs pour la transparence fiscale.

À cet égard, le Forum mondial a fait le point sur les risques restants en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements et a commencé à élaborer des processus de suivi et d'examen par les pairs pour l'avenir, une fois que les bases auront été posées par les processus d'examen par les pairs en cours concernant les normes ERD et EAR.



## ÉVALUATION DES RISQUES POUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS

Le Groupe de pilotage du Forum mondial a créé le Groupe de travail sur les risques (GTR) afin d'identifier les questions/risques nouveaux ou émergents pour la mise en œuvre effective des normes sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Le GTR était composée d'experts des membres du Forum mondial et a évalué les questions/risques provenant d'un large éventail de sources. En 2022, le groupe de travail a terminé son évaluation (réalisée sur deux ans).

Après avoir développé un cadre méthodologique solide, basé sur des méthodologies reconnues, le GTR a analysé 96 questions/risques, pour la plupart identifiés grâce aux contributions des membres du Forum mondial. Ils concernaient à la fois les normes EAR et ERD. Près de 40 % d'entre eux se sont vus attribuer un niveau de risque « élevé », 57 % un risque « moyen » et le reste « faible ».

La répartition des niveaux de risque (la proportion de risques de niveau moyen et faible) a été considérée comme cohérente avec les activités du Forum mondial et de ses membres, notamment sa grande expérience en matière de suivi et de révision des normes de transparence et d'échange de renseignements, en particulier en ce qui concerne l'ERD, et l'expérience d'un soutien important au renforcement des capacités. De plus amples détails sur les conclusions sont présentés ci-après.

### **Conclusions**

- La mise en œuvre de la norme EAR est relativement récente, les premiers échanges ayant généralement eu lieu en 2017 ou 2018. En outre, seuls des examens initiaux par les pairs concernant son efficacité dans la pratique ont été réalisés jusqu'à présent. Cela se reflète dans les résultats de l'évaluation des risques, selon lesquels près de la moitié des questions/risques relatifs à l'EAR ont été classés comme présentant un risque élevé.
- À l'inverse, les questions/risques liés à l'ERD ont plutôt été classés à un niveau de risque moyen, en particulier les domaines déjà évalués lors du premier cycle d'examens ERD. Cela reflète la grande attention portée à l'ERD depuis 2009. Cependant, ce n'est pas toujours le cas, et certains risques nouveaux et émergents ont également été identifiés.
- Des risques opérationnels liés aux deux normes d'échange de renseignements ont également été identifiés, relevant généralement de la catégorie de risque moyen-faible, bien que le niveau de risque soit généralement plus élevé en ce qui concerne l'EAR.

Sur le fond, les risques classés comme élevés sont souvent liés aux nouvelles technologies (par exemple, les crypto-actifs et la blockchain, la finance décentralisée et l'argent mobile). Celles-ci entrent déjà dans le champ d'application des travaux de l'OCDE visant à développer le Cadre déclaratif applicable aux crypto-actifs (CARF) et la révision de la norme EAR. Des risques techniques plus spécifiques ont également été identifiés en ce qui concerne la mise en œuvre des normes du Forum mondial, ainsi que des défis en matière d'organisation et de ressources.

### **Prochaines étapes**

Le Forum mondial réfléchit aux réponses les plus appropriées aux risques identifiés pour préserver l'intégrité de ses normes.

## DÉVELOPPEMENT DE PROCESSUS DE SUIVI ET D'EXAMEN PAR LES PAIRS POUR L'AVENIR

---

Le Forum mondial s'est également efforcé de développer et d'affiner son approche future du suivi et des examens par les pairs. Ceci afin de s'assurer que ses processus de surveillance et d'examen par les pairs sont à la fois efficaces et efficaces. À cet égard, la norme EAR et son processus d'examen par les pairs sont moins matures que la norme ERD. Le Forum mondial a donc mis en place un examen par les pairs plus approfondi concernant l'efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR, qui devrait commencer l'année prochaine. En outre, le Forum mondial anticipe également l'achèvement des processus d'examen par les pairs ERD en cours et des examens par les pairs EAR plus approfondis, qui établiront les bases de référence en ce qui concerne les deux normes. À cet égard, le Forum mondial a réfléchi aux aspects clés d'un futur cadre de surveillance et d'examen par les pairs efficace et efficient, une fois que les bases auront été assurées.

### ***Examens approfondis par les pairs de l'EAR***

Comme indiqué dans le chapitre 2 de ce rapport, le Forum mondial a déjà développé un nouveau cadre pour examiner l'efficacité de la mise en œuvre de la norme EAR qui doit commencer à partir de 2023. Ce cadre s'appuie sur le cadre, les résultats et l'expérience des premiers examens par les pairs qui ont été achevés cette année.

Le nouveau processus d'examen devrait être achevé en 2025, pour près de 100 juridictions, et est conçu pour renforcer la certitude que les juridictions mettent effectivement en œuvre la norme EAR. Une attention particulière sera accordée à la conformité des institutions financières, notamment par des visites sur place et des réunions avec le secteur financier.

Ce nouveau processus contribuera à une mise en œuvre efficace à grande échelle et donnera donc à toutes les juridictions impliquées dans l'EAR la certitude que les renseignements qu'elles reçoivent sont complètes et exactes.

### ***Suivi et révision continu une fois les bases établies***

Avec plus d'une décennie d'expérience dans la mise en place d'une norme ERD efficace par le biais d'examens par les pairs approfondis et robustes, et les examens par les pairs approfondis à venir concernant la norme EAR, le Forum mondial a également réfléchi au cadre le plus approprié et le plus efficace à mettre en place une fois que les bases de référence seront fixées.

L'objectif est de disposer d'un cadre qui permette d'assurer le suivi des conclusions antérieures, de surveiller fréquemment les nouveaux développements et la mise en œuvre des normes dans la pratique afin de garantir leur fonctionnement continu. Cela comprend des examens approfondis par les pairs, ainsi que de nouvelles approches telles que des examens thématiques, le cas échéant.

Alors que le travail d'achèvement des examens de base par les pairs se poursuit, le Forum mondial a déjà bien progressé dans l'élaboration des éléments clés du cadre qui s'appliquerait par la suite. Cela permettra au Forum mondial d'être prêt à capitaliser sur les progrès réalisés à ce jour et à maintenir l'efficacité de la mise en œuvre des normes à l'avenir.

## 6 | Conclusion

L'année écoulée a été très importante dans l'histoire du Forum mondial. Outre la mise en œuvre réussie d'un nouveau processus majeur d'examen par les pairs avec la publication des premiers résultats pour près de 100 juridictions concernant l'efficacité de l'EAR, ses examens par les pairs concernant l'ERD et son programme de renforcement des capacités ont continué à progresser. Ces réalisations témoignent de l'approche inclusive et collaborative adoptée par le Forum mondial pour atteindre ses objectifs multiples.

Parallèlement, le Forum mondial a pris le temps de faire le point et de réfléchir à la manière dont il peut relever les défis futurs afin de maintenir et d'accroître son efficacité. Ceci est pertinent à la fois dans l'immédiat et à moyen terme. Des mesures supplémentaires immédiates sont prises pour assurer l'efficacité de la norme EAR et de nouvelles approches sont développées pour le moyen terme pour s'assurer que le Forum mondial soit bien équipé pour assurer la transparence et l'échange efficace de renseignements sur la base d'une égalité de traitement et de manière pérenne.

Par conséquent, et alors qu'il passe à une nouvelle présidence et que la composition de son groupe de pilotage, de son groupe d'examen par les pairs (PRG) et de son groupe d'examen par les pairs de l'EAR (APRG) a été revue, le Forum mondial se tient prêt à remplir son mandat, qui consiste à assurer la mise en œuvre effective des normes de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales dans le monde entier.

## Annexes

La mise en œuvre des normes internationales en matière de transparence et d'échange de renseignements a été rapide et globale. Seules quelques juridictions n'ont pas respecté les engagements pris devant le Forum mondial. Elles bénéficient d'un soutien pour faire progresser leurs cadres juridiques et leurs pratiques.

## Annex A: Échange automatique de renseignements (EAR)

Juridictions ayant échangé des renseignements automatiquement (au 9 novembre 2022)\*

| Juridiction                     | Année d'engagement pour les premiers échanges | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2017 envoyées en 2018 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2018 envoyées en 2019 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2019 envoyées en 2020 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2020 envoyées en 2021 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2021 envoyées en 2022 |
|---------------------------------|---|--|--|--|--|--|
| Afrique du Sud                  | 2017  | 57   | 63   | 68   | 76   | 77   |
| Albanie <sup>1,5</sup>          | 2021  | ND   | ND   | 59   | 69   | 75   |
| Allemagne                       | 2017  | 63   | 68   | 68   | 74   | 77   |
| Andorre                         | 2018  | 39   | 59   | 69   | 62   | 67   |
| Anguilla                        | 2017  | 4  | 52   | 52   | 55   | — <sup>6</sup>   |
| Antigua et Barbuda              | 2018  | 36   | 35   | 30   | 33   | 23   |
| Arabie saoudite                 | 2018  | 56   | 65   | 68   | 74   | 72   |
| Argentine                       | 2017  | 56   | 67   | 71   | 76   | 78   |
| Aruba                           | 2018  | 50   | 58   | 66   | 64   | 65   |
| Australie                       | 2018  | 57   | 64   | 70   | 72   | 76   |
| Autriche                        | 2018  | 46   | 61   | 68   | 71   | 77   |
| Azerbaïdjan <sup>1</sup>        | 2018  | 33   | 53   | 48   | 67   | 74   |
| Bahamas                         | 2018  | 36   | 48   | 56   | 60   | 66   |
| Bahreïn                         | 2018  | 38   | 50   | 59   | 63   | 65   |
| Barbade                         | 2018  | 57   | 53   | 61   | 64   | 62   |
| Belgique                        | 2017  | 66   | 69   | 72   | 77   | 80   |
| Belize                          | 2018  | 47   | 59   | 64   | 63   | 67   |
| Bermudes                        | 2017  | 52   | 61   | 60   | 64   | 70   |
| Brésil                          | 2018  | 56   | 67   | 69   | 76   | 76   |
| Brunei Darussalam               | 2018  | 27   | 27   | 33   | 41   | 61   |
| Bulgarie                        | 2017  | 60   | 65   | 71   | 73   | 77   |
| Canada                          | 2018  | 56   | 59   | 57   | 66   | 65   |
| Chili                           | 2018  | 48   | 63   | 69   | 72   | 71   |
| Chine (Rép. populaire de)       | 2018  | 52   | 64   | 69   | 75   | 76   |
| Chypre                          | 2017  | 59   | 67   | 72   | 74   | 77   |
| Colombie                        | 2017  | 60   | 65   | 70   | 77   | 77   |
| Corée                           | 2017  | 59   | 67   | 70   | 74   | 76   |
| Costa Rica                      | 2018  | 49   | 67   | 69   | 71   | 0 <sup>7</sup>   |
| Croatie                         | 2017  | 60   | 65   | 70   | 76   | 77   |
| Curaçao                         | 2018  | 57   | 57   | 66   | 51   | 71   |
| Danemark                        | 2017  | 66   | 69   | 73   | 76   | 78   |
| Dominique                       | 2018  | 0  | 0  | 0  | 56   | 65   |
| Émirats arabes unis             | 2018  | 43   | 53   | 68   | 70   | 75   |
| Équateur <sup>1</sup>           | 2021  | ND   | ND   | N D  | 46   | 65   |
| Espagne                         | 2017  | 66   | 71   | 72   | 78   | 80   |
| Estonie                         | 2017  | 62   | 66   | 69   | 73   | 74   |
| Finlande                        | 2017  | 66   | 69   | 70   | 77   | 81   |
| France                          | 2017  | 62   | 66   | 68   | 71   | 75   |
| Y compris la Nouvelle-Calédonie | 2020  | ND   | ND   | 29   | 33   | 36   |
| Ghana <sup>1</sup>              | 2019  | ND   | 56   | 64   | 62   | 68   |
| Gibraltar                       | 2017  | 51   | 59   | 69   | 72   | 73   |
| Grèce                           | 2017  | 67   | 68   | 69   | 74   | 76   |
| Grenade                         | 2018  | 55   | 54   | 65   | 61   | 59   |
| Groenland                       | 2018  | 57   | 67   | 69   | 77   | 76   |

## Annexes

### Annex A | Échange automatique de renseignements (EAR)

| Juridiction               | Année d'engagement pour les premiers échanges | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2017 envoyées en 2018 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2018 envoyées en 2019 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2019 envoyées en 2020 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2020 envoyées en 2021 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2021 envoyées en 2022 |
|---------------------------|---|--|--|--|--|--|
| Guernesey                 | 2017  | 61   | 64   | 70   | 73   | 78   |
| Hong Kong (Chine)         | 2018  | 36   | 45   | 50   | 67   | 71   |
| Hongrie                   | 2017  | 57   | 66   | 72   | 72   | 73   |
| Île de Man                | 2017  | 57   | 64   | 68   | 75   | 78   |
| Îles Caïmanes             | 2017  | 57   | 64   | 70   | 73   | 73   |
| Îles Cook                 | 2018  | 45   | 62   | 68   | 68   | 72   |
| Îles Féroé                | 2017  | 57   | 67   | 67   | 73   | 72   |
| Îles Marshall             | 2018  | 1  | 57   | 59   | 60   | 58   |
| Îles Turques et Caïques   | 2017  | 44   | 0  | 63   | 67   | 68   |
| Îles Vierges britanniques | 2017  | 50   | 64   | 67   | 65   | 61   |
| Inde                      | 2017  | 60   | 67   | 68   | 74   | 77   |
| Indonésie                 | 2018  | 59   | 66   | 69   | 72   | 77   |
| Irlande                   | 2017  | 66   | 69   | 73   | 78   | 41 <sup>8</sup>  |
| Islande                   | 2017  | 59   | 64   | 67   | 70   | 73   |
| Israël                    | 2018  | 41   | 55   | 61   | 67   | 71   |
| Italie                    | 2017  | 64   | 67   | 71   | 76   | 75   |
| Jamaïque <sup>1</sup>     | 2022  | ND   | ND   | ND   | ND   | 13   |
| Japon                     | 2018  | 55   | 67   | 70   | 75   | 77   |
| Jersey                    | 2017  | 58   | 65   | 69   | 72   | 76   |
| Kazakhstan <sup>3</sup>   | 2021  | ND   | ND   | ND   | 39   | 57   |
| Kenya <sup>1</sup>        | 2022  | ND   | ND   | ND   | ND   | – <sup>6</sup>   |
| Koweït <sup>2</sup>       | 2019  | 34   | 52   | 67   | 62   | 72   |
| Lettonie                  | 2017  | 56   | 66   | 69   | 75   | 78   |
| Liban                     | 2018  | 27   | 59   | 50   | 60   | – <sup>6</sup>   |
| Liechtenstein             | 2017  | 50   | 60   | 68   | 75   | 74   |
| Lituanie                  | 2017  | 63   | 66   | 70   | 70   | 75   |
| Luxembourg                | 2017  | 66   | 69   | 72   | 77   | 79   |
| Macao (Chine)             | 2018  | 36   | 48   | 60   | 67   | 70   |
| Malaisie                  | 2018  | 42   | 64   | 65   | 69   | 73   |
| Maldives <sup>1</sup>     | 2022  | ND   | ND   | ND   | ND   | 35   |
| Malte                     | 2017  | 61   | 67   | 73   | 73   | 73   |
| Maurice                   | 2018  | 58   | 65   | 69   | 74   | 75   |
| Mexique                   | 2017  | 60   | 67   | 67   | 73   | 75   |
| Monaco                    | 2018  | 34   | 58   | 63   | 65   | 66   |
| Montserrat                | 2017  | 12   | 16   | 60   | 0  | 57   |
| Nauru <sup>4</sup>        | 2018  | Pas d'IFD  |
| Nigéria <sup>1</sup>      | 2020  | ND   | ND   | 25   | 63   | 73   |
| Niue <sup>4</sup>         | 2018  | Pas d'IFD  |
| Norvège                   | 2017  | 64   | 68   | 71   | 75   | 77   |
| Nouvelle-Zélande          | 2018  | 55   | 65   | 66   | 73   | 77   |
| Oman <sup>2</sup>         | 2020  | ND   | ND   | 28   | 28   | 39   |
| Pakistan <sup>1</sup>     | 2018  | 40   | 55   | 57   | 61   | 55   |
| Panama                    | 2018  | 32   | 62   | 63   | 67   | 69   |
| Pays-Bas                  | 2017  | 61   | 65   | 68   | 70   | 77   |
| Pérou <sup>1</sup>        | 2020  | ND   | ND   | 15   | 45   | 61   |
| Pologne                   | 2017  | 66   | 69   | 71   | 74   | 76   |

| Juridiction                     | Année d'engagement pour les premiers échanges | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2017 envoyées en 2018 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2018 envoyées en 2019 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2019 envoyées en 2020 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2020 envoyées en 2021 | Nombre de partenaires récepteurs pour les données de 2021 envoyées en 2022 |
|---------------------------------|---|--|--|--|--|--|
| Portugal                        | 2017  | 66   | 69   | 71   | 76   | 75   |
| Qatar                           | 2018  | 9  | 49   | 49   | 58   | 59   |
| République slovaque             | 2017  | 62   | 67   | 68   | 77   | 77   |
| République tchèque              | 2017  | 60   | 60   | 66   | 74   | 80   |
| Roumanie                        | 2017  | 59   | 65   | 67   | 71   | 77   |
| Royaume-Uni                     | 2017  | 62   | 68   | 70   | 72   | 76   |
| Russie                          | 2018  | 50   | 58   | 63   | 69   | Données non disponibles  |
| Sainte-Lucie                    | 2018  | 40   | 61   | 65   | 68   | 69   |
| Saint-Kitts-et-Nevis            | 2018  | 25   | 62   | 57   | 59   | 61   |
| Saint-Marin                     | 2017  | 57   | 63   | 68   | 71   | 74   |
| Saint-Vincent-et-les-Grenadines | 2018  | 65   | 56   | 0  | 0  | 21   |
| Samoa                           | 2018  | 45   | 59   | 64   | 66   | 63   |
| Seychelles                      | 2017  | 55   | 66   | 63   | 25   | 69   |
| Singapour                       | 2018  | 50   | 63   | 66   | 70   | 75   |
| Sint Maarten                    | 2018  | 0  | 0  | 0  | 0  | 49   |
| Slovénie                        | 2017  | 64   | 69   | 72   | 78   | 80   |
| Suède                           | 2017  | 61   | 66   | 70   | 73   | 78   |
| Suisse                          | 2018  | 36   | 62   | 66   | 72   | 73   |
| Türkiye                         | 2018  | 1  | 1  | 34   | 55   | 73   |
| Uruguay                         | 2018  | 59   | 67   | 70   | 74   | 77   |
| Vanuatu                         | 2018  | 20   | 42   | 53   | 53   | 61   |

**Notes :**

Les États-Unis procèdent depuis 2015 à l'échange automatique de renseignements en application de la loi FATCA et ont conclu à cette fin des accords intergouvernementaux (AIG) avec d'autres juridictions. Les AIG fondés sur le modèle 1A reconnaissent la nécessité pour les États-Unis d'aboutir à des niveaux équivalents de reciprocité des échanges automatiques de renseignements avec les juridictions partenaires. Ils comprennent également un engagement politique de poursuivre le processus d'adoption de réglementations et de promouvoir et soutenir des législations appropriées permettant d'assurer de tels niveaux équivalents de reciprocité des échanges automatiques de renseignements.

\*Le nombre d'échanges entrepris chaque année par les juridictions peut fluctuer pour diverses raisons. Ils augmentent souvent en raison de la participation de nouvelles juridictions à la norme EAR, de l'expansion des réseaux d'échange et des échanges retardés (qui peuvent être attribuables à une année antérieure). Ils peuvent également diminuer, par exemple lorsque des retards se produisent ou lorsque des difficultés techniques surviennent (dans la juridiction émettrice ou réceptrice), ce qui peut conduire au rejet des fichiers échangés. Lorsque des retards ou des difficultés techniques surviennent, les juridictions sont censées régler les problèmes et envoyer/renvoyer les renseignements.

1. Ces juridictions sont des pays en développement qui n'ont pas été invités à s'engager à mettre en oeuvre la norme EAR selon un calendrier particulier, mais qui l'ont fait volontairement.
2. Pays développés qui ont rejoint le Forum mondial après que le processus d'engagement ait été mené en 2014. Il leur a donc été demandé de s'engager sur un calendrier particulier lors de leur adhésion.
3. Cette juridiction a été identifiée par le processus du Forum mondial visant à identifier les juridictions pertinentes pour la mise en oeuvre de la norme EAR et s'est ensuite engagée volontairement à mettre en oeuvre la norme EAR.
4. Comme établi par le processus d'examen par les pairs, il n'y a pas d'institutions financières déclarantes (IFD) situées dans ces juridictions.
5. L'Albanie s'est volontairement engagée à commencer les échanges en 2021 mais l'a fait en 2020.
6. Ces juridictions ont pris du retard dans la réalisation des échanges qui auraient dû avoir lieu jusqu'à la fin du mois de septembre 2022. Elles devraient procéder à ces échanges prochainement.
7. Le Costa Rica a temporairement suspendu les échanges pendant qu'il revoit ses dispositions en matière de confidentialité et de protection des données.
8. L'Irlande rencontre des difficultés techniques qui ont un impact sur certains de ses échanges en 2022. Ces problèmes sont en cours de résolution et le nombre d'échanges pour 2022 devrait augmenter dans un avenir proche.

Des informations mises à jour sont disponibles à l'adresse suivante : [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EAR-exchanges.pdf](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/EAR-exchanges.pdf).

## Annexes

# Annex B | Résultats des examens par les pairs de l'EAR

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats des examens par les pairs du Forum mondial qui ont eu lieu jusqu'à présent concernant la norme EAR, y compris, pour la première fois, les résultats des examens initiaux sur l'efficacité de la mise en œuvre la norme EAR dans la pratique.

De plus amples détails sont disponibles dans *l'Examen par les pairs de l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers 2022 (Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2022)*.\*

| Juridiction        | Examen des cadres juridiques pour l'EAR              |  |                                  | Examen initial de l'efficacité dans la pratique de l'EAR                                   |  |                        |
|--------------------|--|--|----------------------------------|--|--|------------------------|
|                    | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(cadre juridique interne) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(cadre juridique international) | CONCLUSION GÉNÉRALE              | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(collecte et déclaration des renseignements au niveau national) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(échange international de renseignements) | NOTATION GLOBALE       |
| Afrique du Sud     | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Allemagne          | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Andorre            | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Anguilla           | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Antigua et Barbuda | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | Partiellement conforme   | Non conforme           |
| Arabie saoudite    | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Argentine          | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Aruba              | Pas en place   | En place   | Pas en place                     | Non conforme   | En bonne voie  | Non conforme           |
| Australie          | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Autriche           | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Azerbaïdjan        | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Bahamas            | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | En bonne voie  | Non conforme           |
| Bahreïn            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Barbade            | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | Partiellement conforme   | En bonne voie          |
| Belgique           | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Belize             | Pas en place   | En place   | Pas en place                     | Non conforme   | En bonne voie  | Non conforme           |

\* OCDE (2022), *Peer Review of the Automatic Exchange of Financial Account Information 2022*, <https://doi.org/10.1787/36e7cded-en>.

| Juridiction         | Examen des cadres juridiques pour l'EAR              |  |                                  | Examen initial de l'efficacité dans la pratique de l'EAR                                   |  |                        |
|---------------------|--|--|----------------------------------|--|--|------------------------|
|                     | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(cadre juridique interne) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(cadre juridique international) | CONCLUSION GÉNÉRALE              | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(collecte et déclaration des renseignements au niveau national) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(échange international de renseignements) | NOTATION GLOBALE       |
| Bermudes            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Brésil              | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Brunei Darussalam   | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Bulgarie            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Canada              | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Chili               | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | Partiellement conforme   | Non conforme           |
| Chine               | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Chypre              | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Colombie            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Corée               | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Costa Rica          | Pas en place   | En place   | Pas en place                     | Non conforme   | Partiellement conforme   | Non conforme           |
| Croatie             | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | En bonne voie  | Non conforme           |
| Curaçao             | Pas en place   | En place   | Pas en place                     | Non conforme   | Partiellement conforme   | Non conforme           |
| Danemark            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Dominique           | En place   | En place   | En place                         | Non conforme   | Partiellement conforme   | Non conforme           |
| Émirats arabes unis | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Espagne             | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Estonie             | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Finlande            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| France              | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | Partiellement conforme   | En bonne voie          |
| Ghana               | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Pas encore examiné   |  |                        |
| Gibraltar           | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Grèce               | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Grenade             | En place   | En place   | En place                         | Non conforme   | Partiellement conforme   | Non conforme           |

## Annexes

### Annex B | Résultats des examens par les pairs de l'EAR

| Juridiction               | Examen des cadres juridiques pour l'EAR              |  |                                  | Examen initial de l'efficacité dans la pratique de l'EAR                                   |  |                        |
|---------------------------|--|--|----------------------------------|--|--|------------------------|
|                           | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(cadre juridique interne) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(cadre juridique international) | CONCLUSION GÉNÉRALE              | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(collecte et déclaration des renseignements au niveau national) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(échange international de renseignements) | NOTATION GLOBALE       |
| Groenland                 | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Guernesey                 | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Hong Kong (Chine)         | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Hongrie                   | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Île de Man                | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Îles Caïmanes             | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Îles Cook                 | En place   | En place   | En place                         | Non conforme   | En bonne voie  | Non conforme           |
| Îles Féroé                | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Îles Marshall             | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Îles Turques et Caïques   | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | En bonne voie  | Non conforme           |
| Îles Vierges britanniques | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Inde                      | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Indonésie                 | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Irlande                   | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Islande                   | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Israël                    | Pas en place   | En place   | Pas en place                     | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Italie                    | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Japon                     | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Jersey                    | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Koweït                    | Pas en place   | En place   | Pas en place                     | Pas encore examiné   |  |                        |
| Lettonie                  | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Liban                     | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Liechtenstein             | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Lituanie                  | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |

| Juridiction         | Examen des cadres juridiques pour l'EAR              |  |                                  | Examen initial de l'efficacité dans la pratique de l'EAR                                   |  |                        |
|---------------------|--|--|----------------------------------|--|--|------------------------|
|                     | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(cadre juridique interne) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(cadre juridique international) | CONCLUSION GÉNÉRALE              | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(collecte et déclaration des renseignements au niveau national) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(échange international de renseignements) | NOTATION GLOBALE       |
| Luxembourg          | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Macao (Chine)       | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Malaisie            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Malte               | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |
| Maurice             | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Mexique             | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | Partiellement conforme   | Partiellement conforme |
| Monaco              | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Montserrat          | En place   | En place   | En place                         | Non conforme   | Non conforme   | Non conforme           |
| Nauru               | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Nigéria             | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Pas encore examiné   |  |                        |
| Niue                | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Norvège             | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Nouvelle-Calédonie  | En place   | En place   | En place                         | Pas encore examiné   |  |                        |
| Nouvelle-Zélande    | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Oman                | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Pas encore examiné   |  |                        |
| Pakistan            | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | Partiellement conforme   | Partiellement conforme |
| Panama              | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | Partiellement conforme   | Non conforme           |
| Pays-Bas            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Pérou               | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Pas encore examiné   |  |                        |
| Pologne             | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Portugal            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Qatar               | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| République slovaque | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| République tchèque  | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Roumanie            | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | En bonne voie  | Partiellement conforme |

## Annexes

### Annex B | Résultats des examens par les pairs de l'EAR

| Juridiction                     | Examen des cadres juridiques pour l'EAR              |  |                                  | Examen initial de l'efficacité dans la pratique de l'EAR                                   |  |                        |
|---------------------------------|--|--|----------------------------------|--|--|------------------------|
|                                 | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(cadre juridique interne) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(cadre juridique international) | CONCLUSION GÉNÉRALE              | EXIGENCE FONDAMENTALE 1<br>(collecte et déclaration des renseignements au niveau national) | EXIGENCE FONDAMENTALE 2<br>(échange international de renseignements) | NOTATION GLOBALE       |
| Royaume-Uni                     | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Russie                          | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Donnée non disponibles   |  |                        |
| Sainte-Lucie                    | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Saint-Kitts-et-Nevis            | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Saint-Marin                     | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Saint-Vincent-et-les-Grenadines | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | Non conforme   | Non conforme           |
| Samoa                           | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Seychelles                      | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | Non conforme   | Non conforme           |
| Singapour                       | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Sint Maarten                    | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | Non conforme   | Non conforme   | Non conforme           |
| Slovénie                        | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Suède                           | En place   | En place   | En place                         | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Suisse                          | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Trinité-et-Tobago               | Pas en place   | Pas en place   | Pas en place                     | Non conforme   | Non conforme   | Non conforme           |
| Türkiye                         | En place   | En place   | En place                         | Partiellement conforme   | Partiellement conforme   | Partiellement conforme |
| Uruguay                         | En place mais doit être amélioré                     | En place   | En place mais doit être amélioré | En bonne voie  | En bonne voie  | En bonne voie          |
| Vanuatu                         | En place   | En place   | En place                         | Non conforme   | En bonne voie  | Non conforme           |

## Annex C | Résultats des examens par les pairs de l'ERD

(au 9 novembre 2022)

| Juridiction                     | NOTATION GLOBALE AU 1 <sup>ER</sup> CYCLE             | NOTATION GLOBALE AU 2 <sup>È</sup> CYCLE |
|---------------------------------|---|--|
| Afrique du Sud                  | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Albanie                         | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Allemagne                       | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Andorre                         | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Conforme pour l'essentiel                |
| Anguilla                        | Partiellement conforme                                | Non conforme <sup>2</sup>                |
| Antigua et Barbuda <sup>3</sup> | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Phase 1 uniquement                       |
| Arabie saoudite                 | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Argentine <sup>3</sup>          | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Aruba                           | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Australie                       | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Autriche                        | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Azerbaïdjan                     | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Bahamas                         | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Bahreïn                         | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Barbade                         | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Belgique                        | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Belize                          | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Bermudes                        | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Botswana                        | Conforme pour l'essentiel                             | Partiellement conforme <sup>2</sup>      |
| Brésil                          | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Brunei Darussalam               | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Bulgarie                        | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Burkina Faso                    | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Cameroun                        | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Canada                          | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Chili                           | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Chine (Rép. populaire de)       | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Chypre                          | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Colombie                        | Conforme  |  |
| Corée                           | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Costa Rica                      | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Conforme pour l'essentiel                |
| Côte d'Ivoire <sup>3</sup>      | ND  | Phase 1 uniquement                       |
| Croatie                         | ND  | Conforme pour l'essentiel                |
| Curaçao                         | Partiellement conforme                                | Conforme pour l'essentiel                |
| Danemark                        | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Dominique                       | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Partiellement conforme <sup>2</sup>      |
| El Salvador <sup>3</sup>        | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Émirats arabes unis             | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Conforme pour l'essentiel                |
| Équateur <sup>3</sup>           | ND  | Phase 1 uniquement                       |
| Espagne                         | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Estonie                         | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| États-Unis                      | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Finlande                        | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| France                          | Conforme  | Conforme                                 |
| Gabon <sup>3</sup>              | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Géorgie                         | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Ghana                           | Conforme pour l'essentiel                             | Partiellement conforme                   |
| Gibraltar                       | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |

## Annexes

### Annex C | Résultats des examens par les pairs de l'ERD

| Juridiction               | NOTATION GLOBALE AU 1 <sup>ER</sup> CYCLE             | NOTATION GLOBALE AU 2 <sup>È</sup> CYCLE |
|---------------------------|---|--|
| Grèce                     | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Grenade                   | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Guatemala                 | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Non conforme                             |
| Guernesey                 | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Hong Kong (Chine)         | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Hongrie                   | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Île de Man                | Conforme  | Conforme                                 |
| Îles Caïmanes             | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Îles Cook <sup>3</sup>    | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Îles Marshall             | Provisoirement partiellement conforme <sup>1</sup>    | Conforme pour l'essentiel                |
| Îles Turques et Caïques   | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Îles Vierges britanniques | Conforme pour l'essentiel                             | Partiellement conforme                   |
| Inde                      | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Indonésie                 | Partiellement conforme                                | Conforme pour l'essentiel                |
| Irlande                   | Conforme  | Conforme                                 |
| Islande                   | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Israël <sup>3</sup>       | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Italie                    | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Jamaïque                  | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Japon                     | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Jersey                    | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Kazakhstan                | ND  | Partiellement conforme                   |
| Kenya <sup>3</sup>        | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Korea                     |   |  |
| Koweït <sup>3</sup>       | ND  | Phase 1 uniquement                       |
| Lesotho                   | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Lettonie                  | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Liban                     | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Conforme pour l'essentiel                |
| Liberia                   | ND  | Partiellement conforme                   |
| Liechtenstein             | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Lituanie                  | Conforme  |  |
| Luxembourg                | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Macao (Chine)             | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Macédoine du Nord         | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Malaisie                  | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Maldives <sup>3</sup>     | ND  | Phase 1 uniquement                       |
| Malte                     | Conforme pour l'essentiel                             | Partiellement conforme <sup>2</sup>      |
| Maroc                     | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Maurice                   | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Mauritanie                | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Mexique                   | Conforme  |  |
| Moldavie <sup>3</sup>     | ND  | Phase 1 uniquement                       |
| Monaco                    | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Montserrat                | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Nauru                     | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Conforme pour l'essentiel                |
| Nigéria                   | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Niue                      | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Norvège                   | Conforme  | Conforme                                 |
| Nouvelle-Zélande          | Conforme  | Conforme                                 |
| Ouganda                   | Conforme pour l'essentiel                             |  |

| Juridiction                     | NOTATION GLOBALE AU 1 <sup>ER</sup> CYCLE             | NOTATION GLOBALE AU 2 <sup>È</sup> CYCLE |
|---------------------------------|---|--|
| Pakistan <sup>3</sup>           | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Panama                          | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Partiellement conforme                   |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée       | ND  | Conforme pour l'essentiel                |
| Pays-Bas                        | Largely Compliant                                     | Conforme pour l'essentiel                |
| Pérou                           | ND  | Conforme pour l'essentiel                |
| Philippines                     | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Pologne <sup>3</sup>            | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Portugal                        | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Qatar                           | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| République dominicaine          | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Conforme pour l'essentiel                |
| République slovaque             | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| République tchèque              | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Roumanie                        | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Royaume-Uni                     | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Russie <sup>3</sup>             | Conforme pour l'essentiel                             | Phase 1 uniquement                       |
| Sainte-Lucie                    | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Saint-Kitts-et-Nevis            | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Saint-Marin                     | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Saint-Vincent-et-les-Grenadines | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Samoa                           | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Conforme pour l'essentiel                |
| Sénégal                         | Conforme pour l'essentiel                             |  |
| Seychelles                      | Conforme pour l'essentiel                             | Partiellement conforme <sup>2</sup>      |
| Singapour                       | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme                                 |
| Sint Maarten <sup>3</sup>       | Partiellement conforme                                | Phase 1 uniquement                       |
| Slovénie                        | Conforme  | Conforme pour l'essentiel                |
| Suède <sup>3</sup>              | Conforme  | Phase 1 uniquement                       |
| Suisse                          | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Tanzanie <sup>3</sup>           | ND  | Phase 1 uniquement                       |
| Trinité-et-Tobago               | Non conforme  |  |
| Tunisie                         | ND  | Conforme pour l'essentiel                |
| Türkiye                         | Partiellement conforme                                | Conforme pour l'essentiel                |
| Ukraine <sup>3</sup>            | ND  | Phase 1 uniquement                       |
| Uruguay                         | Conforme pour l'essentiel                             | Conforme pour l'essentiel                |
| Vanuatu                         | Provisoirement conforme pour l'essentiel <sup>1</sup> | Partiellement conforme <sup>2</sup>      |

**Notes :**

ND indique qu'aucune notation n'a été appliquée à la juridiction car elle est devenue membre du Forum mondial trop près de la fin du premier cycle ou après son achèvement. Pour la même raison, les juridictions suivantes seront examinées pour la première fois lors du deuxième cycle d'exams : Algérie, Arménie, Bélarus, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Cambodge, Congo, Djibouti, Égypte, Eswatini, Groenland, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, îles Féroé, Jordanie, Madagascar, Mali, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Paraguay, Rwanda, Serbie, Tchad, Thaïlande, Togo et Viet Nam.

1. Ces juridictions ont été examinées en 2017 dans le cadre de la procédure d'examen accélérée et se sont vues attribuer une notation globale provisoire. Le Forum mondial a achevé sa première série d'exams par les pairs en 2016. Il a ensuite mis en place une procédure d'examen accélérée, qui était un processus unique permettant aux juridictions de démontrer rapidement les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme ERD.
2. Ces juridictions ont demandé une évaluation supplémentaire par les pairs afin de refléter les progrès réalisés depuis le dernier examen. Le groupe d'évaluation par les pairs a accepté et ces évaluations seront effectuées lorsque les restrictions de voyage auront été levées et que des visites sur place seront possibles.
3. Les restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19 ayant empêché les équipes d'évaluation d'effectuer des visites sur place pour évaluer la mise en œuvre pratique de la norme, les derniers rapports d'examen par les pairs du second cycle pour ces juridictions ne couvrent que la première phase de l'évaluation. Les notations pour chaque élément et les notations globales seront attribuées ultérieurement, une fois que les visites sur site auront été effectuées et que les exams complets auront été réalisés. Le calendrier complet des exams est disponible à l'adresse suivante : [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/calendrier-des-exams.pdf](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/calendrier-des-exams.pdf).

## Annexes

# Annex D | Juridictions adhérentes à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale

(au 9 novembre 2022)

| Convention entrée en vigueur (136) |  |                     |                                 |
|------------------------------------|--|---------------------|---------------------------------|
| Afrique du Sud                     | Danemark                               | Jamaïque            | Ouganda                         |
| Albanie                            | Dominique                              | Japon               | Pakistan                        |
| Allemagne                          | El Salvador                            | Jersey <sup>1</sup> | Panama                          |
| Andorre                            | Émirats arabes unis                    | Jordan              | Paraguay                        |
| Anguilla <sup>1</sup>              | Équateur                               | Kazakhstan          | Pays-Bas                        |
| Antigua et Barbuda                 | Espagne                                | Kenya               | Pérou                           |
| Arabie saoudite                    | Estonie                                | Koweït              | Pologne                         |
| Argentine                          | Eswatini                               | Lettonie            | Portugal                        |
| Arménie                            | États-Unis <sup>6</sup>                | Liban               | Qatar                           |
| Aruba <sup>2</sup>                 | Finlande                               | Liberia             | République dominicaine          |
| Australie                          | France                                 | Liechtenstein       | République slovaque             |
| Azerbaïdjan                        | Géorgie                                | Lituanie            | République tchèque              |
| Bahamas                            | Ghana                                  | Luxembourg          | Roumanie                        |
| Bahreïn                            | Gibraltar <sup>1</sup>                 | Macao (Chine)       | Royaume-Uni                     |
| Barbade                            | Grèce                                  | Macédoine du Nord   | Russie                          |
| Belgique                           | Grenade                                | Malaisie            | Rwanda                          |
| Belize                             | Groenland <sup>4</sup>                 | Maldives            | Sainte-Lucie                    |
| Bermudes <sup>1</sup>              | Guatemala                              | Malte               | Saint-Kitts-et-Nevis            |
| Bosnie-Herzégovine                 | Guernesey <sup>1</sup>                 | Maroc               | Saint-Marin                     |
| Botswana                           | Hong Kong (Chine) <sup>5</sup>         | Maurice             | Saint-Vincent-et-les-Grenadines |
| Brésil                             | Hongrie                                | Mauritanie          | Samoa                           |
| Brunei Darussalam                  | Île de Man <sup>1</sup>                | Mexique             | Sénégal                         |
| Bulgarie                           | Îles Caïmanes <sup>1</sup>             | Moldavie            | Serbie                          |
| Cabo Verde                         | Îles Cook                              | Monaco              | Seychelles                      |
| Cameroun                           | Îles Féroé <sup>4</sup>                | Mongolie            | Singapour                       |
| Canada                             | Îles Marshall                          | Monténégro          | Sint Maarten <sup>4</sup>       |
| Chili                              | Îles Turques et Caïques <sup>1</sup>   | Montserrat          | Slovénie                        |
| Chine (République populaire de)    | Îles Vierges britanniques <sup>1</sup> | Namibie             | Suède                           |
| Chypre                             | Inde                                   | Nauru               | Suisse                          |
| Colombie                           | Indonésie                              | Nigéria             | Tunisie                         |
| Corée                              | Irlande                                | Niue                | Türkiye                         |
| Costa Rica                         | Islande                                | Norvège             | Ukraine                         |
| Croatie                            | Israël                                 | Nouvelle-Zélande    | Uruguay                         |
| Curaçao <sup>3</sup>               | Italie                                 | Oman                | Vanuatu                         |

| Signature de la convention modifiée (10) |                           |                           |           |
|--|---------------------------|---------------------------|-----------|
| Benin                                    | Honduras                  | Philippines               | Thaïlande |
| Burkina Faso                             | Madagascar                | Rwanda (Entrée en vigueur | Togo      |
| Gabon                                    | Papouasie-Nouvelle-Guinée | le 01/12/2022)            |           |

### Notes :

Ce tableau liste les États Parties à la Convention ainsi que d'autres membres du Forum mondial, y compris les juridictions qui ont été listées dans son Annexe B en nommant une autorité compétente, à laquelle l'application de la Convention a été étendue conformément à l'article 29 de la Convention. Il liste également les juridictions participantes qui ne sont pas membres du Forum mondial.

1. Extension territoriale par le Royaume-Uni.
2. Extension territoriale par le Royaume des Pays-Bas.
3. Extension territoriale par le Royaume des Pays-Bas. Curaçao et Sint Maarten faisaient partie des « Antilles néerlandaises », auxquelles la Convention originale s'appliquait depuis le 1er février 1997.
4. Extension territoriale par le Royaume du Danemark.
5. Extension territoriale par la Chine.
6. Les États-Unis ont signé et ratifié la Convention initiale, qui est en vigueur depuis le 1er avril 1995. Le Protocole d'amendement a été signé le 27 mai 2010 mais est en attente de ratification.

## Annex E | Partenaires donateurs du Forum mondial

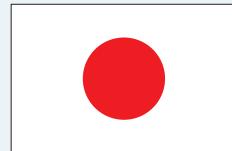
La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités du Forum mondial n'est possible que grâce au soutien financier et à la confiance de nos partenaires donateurs.



Allemagne



France



Japon



Norvège



Ministry of Foreign Affairs

Pays-Bas



Royaume-Uni



Sénégal\*



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
  
Swiss Confederation  
  
Federal Department of Economic Affairs,  
Education and Research EAER  
State Secretariat for Economic Affairs SECO

Suisse



Union européenne

\* Projet d'appui institutionnel à la mobilisation des ressources et à l'attractivité des investissements piloté par le Ministère des Finances du Sénégal et soutenu par la Banque Africaine de Développement.



DES POLITIQUES MEILLEURES  
POUR UNE VIE MEILLEURE

Pour plus d'informations :

---

 [www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence](http://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence)

---

 [gftaxcooperation@oecd.org](mailto:gftaxcooperation@oecd.org)

---

 [@OECDtax | #transparencefiscale](https://twitter.com/OECDtax)

---

 OECD Tax

